



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017, A 19H30

| | |
|-------------------------|---------------------------------------|
| PRESIDENCE | Mme Pascale Spicher, Présidente |
| CONSEIL GENERAL | 48 Conseillers généraux sont présents |
| EXCUSES | MM. Beat Scheuner et Angelo Carnevale |
| CONSEIL COMMUNAL | 9 Conseillers communaux sont présents |

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2017
2. Budget 2018
 - Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Examen du budget de fonctionnement et des investissements
 - Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
3. Planification financière 2019 - 2022
4. Message relatif à la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
5. Message relatif au renouvellement et au bouclage des infrastructures d'eau potable et de défense incendie, période 2018-2022
6. Message relatif au déménagement des Services techniques dans le bâtiment de l'administration, route du Petit-Moncor 1b et à la demande de crédit complémentaire concernant l'acquisition du bâtiment administratif
7. Postulat n° 013 déposé par Mmes Francine Defferrard et Pascale Mottolini (PDC) concernant l'impact de l'augmentation dès 2014 des valeurs locatives (+10%) et fiscales des immeubles sur les recettes fiscales de la Commune (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
8. Postulat n° 014 déposé par Mme Francine Defferrard et M. Pierre Portmann (PDC) concernant l'impact sur les recettes fiscales de la Commune de la suppression de la fonction dirigeante à l'art.9. al.4 de la loi sur les impôts communaux (LICO) (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
9. Postulat n° 015 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) et M. Alexandre Dupasquier (PVL) concernant la formation d'apprentis agent d'exploitation par les services techniques communaux (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
10. Réponse au postulat n° 009 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant l'utilisation des déchets verts pour la production de biogaz
11. Fusion : état des discussions
12. Divers

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, comme il n'y a aucun représentant de la presse pour le moment, je ne les salue pas, membres du public, je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue ce soir.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 29 novembre 2017, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour pour la séance de ce soir ainsi que la probable séance de demain soir.

Dans sa séance du 22 novembre dernier, le Bureau a prévu une pause autour de 21h00 pour autant qu'aucune interruption de séance n'ait été sollicitée avant que nous terminions, ce soir, les débats à 22h30 et que nous ne soyons pas proches de la fin de l'ordre du jour. Nous reprendrons notre travail demain en séance de relevé à 19h30 pour traiter la fin de l'ordre du jour de notre programme de décembre.

Pour ce soir, je dois excuser l'absence de M. Angelo Carnevale à qui nous souhaitons un prompt, mais surtout un complet rétablissement. Je signale aussi l'absence de M. Beat Scheuner. Etant donné l'état de santé de certaines personnes, il est possible qu'elles nous quittent en cours de séance.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres est arrivée à l'heure et je vous en remercie. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre exact de Conseillers généraux présents actuellement.

Nous sommes 43 conseillers généraux présents. Je prie les scrutateurs de rester attentifs car d'autres Conseillers généraux vont encore arriver.

En préambule de cette séance, voici quelques communications. Tout d'abord, je félicite les quatre membres de la liste de l'Entente qui ont été élus pour faire partie de l'Assemblée constitutive de la fusion du Grand Fribourg. Je formule le vœu qu'ils exercent leur mandat avec assiduité et conviction puisqu'ils doivent faire envie aux citoyennes et aux citoyens de notre Commune tout en préservant la bonne entente que nous vivons actuellement avec les Communes partenaires impliquées de ce processus.

MM. Dimitri Küttel et Marc Roder rejoignent la séance à 19h32.

Comme l'écrivait Mme la Syndique, dans son toujours très mordant mot d'accueil sur le « parfaitement » bien mis au goût du jour visuel site internet de notre Commune, en citant M. Winston Churchill, « *Le succès n'est pas définitif, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte* ». A nos 5 membres communaux de cette Assemblée, je souhaite tout le courage nécessaire pour accomplir leur mission. Nous sommes là, en cas de besoin.

Je tiens, en cette assemblée, à remercier tout spécialement M. le Vice-président, Conseiller général, M. François Eugster, pour l'excellente organisation de notre traditionnelle sortie du Conseil général, le 4 novembre dernier. Nous avons eu la chance de pouvoir visiter deux chantiers remarquablement bien conduits par les deux Commissions de bâtisse largement soutenues par nos services techniques et avons eu, en la personne d'Emmanuel Roulin, un guide de luxe, même si ce jour-là il en avait particulièrement plein le dos, dans les locaux rénovés de notre administration communale. Comme à chaque fois, se sont Mmes Vonlanthen et Stritt qui se sont mises en quatre pour nous régaler d'un apéritif amélioré. Les quelques images de cette sortie défilèrent durant notre apéritif de ce soir.

En tant que Présidente, j'ai assisté le 26 octobre 2017 à une séance de la Commission de la STEP de Ste-Apolline concernant l'organisation de la gestion des eaux des communes partenaires où j'ai pu apprendre que, quelles que soient les communes avec lesquelles nous allons fusionner, les bassins versants ne pourront être modifiés puisque l'eau coule où elle veut; n'est-ce pas une belle définition de l'anarchie. De même que l'épuration des eaux de la piscine n'aura aucune incidence sur nos installations puisqu'elle est déjà aux normes pour l'accueillir.

Le 30 octobre dernier, j'ai assisté, en tant qu'invitée dans le public, à une séance houleuse du Conseil général de la Ville de Fribourg. Comme il paraît qu'elles le sont toutes, houleuses, je vous réitère mon affection toute particulière à présider celle de cette hémicycle et non pas le Conseil général de la Grande Ville d'à côté.

Le 31 octobre dernier, j'ai été invitée à participer à la séance de la COBACor, entendez par cette acronyme la Commission de bâtisse de l'école de Cormamon. J'ai pu y déceler le niveau de détail des discussions, où même les profils des portes comme la qualité de la vaisselle de la grande salle sont discutés, argumentés, négociés et décidés dans une ambiance de travail rarement égalée souvent sur un tel chantier.

M. Matthias Sluga rejoint la séance à 19h34

Ce n'est pas tout à fait en tant que Présidente que ce 31 octobre, j'ai pu voir dans cette même salle comble notre cher collègue, M. François Grangier, remettre les clés de la Présidence de notre vénérable et vénéré club de foot à M. Pierre Portmann. Jamais assez, nous saurons dire à François à quel point il a été un président sans peur et sans reproches.

Fan de foot comme de ce club, permettez-moi en notre nom de tous de souhaiter une belle navigation à Pierre sur ce paquebot qui fait rêver un bon dixième de notre population si ce n'est plus. Merci François et merci Pierre.

Le 10 novembre 2017, j'ai pu vérifier que les membres de la Commission financière ont siégé quatre heures durant avec une assiduité et une performance redoutable. Avec les membres de cette Commission, on comprend que le diable se cache vraiment dans les détails. Ce même 10 novembre j'ai assisté à ce qui pourrait bien être la dernière cérémonie des promotions civiques pour les personnes naturalisées accueillies par notre Commune en tant que nouveau Suisse comme pour nos jeunes de 18 ans qui obtiennent leur majorité civique. Dire que je regrette une telle décision est un euphémisme et ce n'est pas moi qui dois veiller à présenter un budget où ne resteront bientôt plus que les indispensables nécessités.

Lors de la séance du Bureau du 22 novembre 2017, nous avons passé en revue les quelques modifications du règlement proposées par plusieurs d'entre vous. Siéger avec trois juristes, ce sont deux de trop pour être certain de n'avoir qu'un seul avis. Nous allons pouvoir vous adresser, sous peu, les propositions en vous demandant un retour d'ici au 15 février prochain afin que nous puissions traiter les derniers détails lors de la séance du Bureau prévue le 21 février 2018 puis 'envoyer notre règlement ajusté au Service des communes pour validation.

Parmi les joies de ma fonction en tant que Présidente, j'ai eu le bonheur d'assister au premier des quatre concerts de l'Avent où une saxophoniste norvégienne a su m'époustoufler.

J'ai aussi été conviée au souper du personnel de notre Commune préparé par les élèves du Centre préprofessionnelle de Villars-sur-Glâne. Etant venue à bicyclette, lors de cette première neige de décembre, j'ai raisonnablement quitté la fête au moment où les tables ont été poussées pour laisser la place aux danses. Je ne peux donc pas vous dire comment la soirée s'est terminée mais si c'est l'ambiance partagée lors de cette soirée qui prévaut dans les bureaux de notre administration, alors on peut être rassuré : notre personnel communal va bien.

Mme Katharina Buchs rejoint la séance à 19h36

Venons-en maintenant à notre séance. Avez-vous des remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017

Mme Pascale Spicher, Présidente. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. En page 52, Mme la Présidente dit « *M. Andina, j'ose vous demandez de conclure* ». Je ne veux pas vous faire croire que j'ai lu tout le procès-verbal, mais «demandez» a assurément pas « ez ».

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres remarques ? Si ce n'est pas le cas nous passons au vote. Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de notre séance du 5 octobre 2017 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017 est approuvé par 45 oui et 2 abstentions. Merci à son auteure.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Budget 2018

Mme Pascale Spicher, Présidente. La discussion qui va suivre a pour objet le budget de fonctionnement et des investissements 2018. Je vous rappelle que la procédure nous oblige à aborder cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis d'une discussion de détails. Dans ces deux phases, la parole est, au Conseil communal, à la Commission financière et au Conseil général.

Je donne la parole au Conseil communal qui va s'exprimer par la voix de M. Olivier Carrel, pour la présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2018.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Comme d'habitude, je vais vous présenter les caractéristiques principales du budget 2018 de la Commune de Villars-sur-Glâne par quelques commentaires mais aussi par des perspectives sur le futur. Evidemment je ne reviendrai pas sur les postes qui sont déjà commentés dans le message.

Tout d'abord concernant les modifications. Le poste 140.430 Taxe d'exemption du service du feu pour un montant de Fr. 183'500.00 est biffé de ce budget. Vous n'avez donc pas à le traiter. Ce qui porte le déficit budgétisé 2018 à Fr. 2'584'541.85. Nous sommes toujours en dessous de la barre fatidique de 5 % d'après la Loi puisqu'avec ce déficit nous atteignons 3,2% des produits. Nous avons biffé le montant de Fr. 183'500.00 suite aux remarques de la Commission financière. Le Conseil communal a décidé de ne pas focaliser la discussion du budget de ce soir sur cette taxe car elle fera l'objet d'un règlement qui vous sera soumis au début de l'année 2018. C'est dans le cadre de ce règlement qu'aura lieu l'adoption ou non de cette taxe. Cette dernière n'étant pas incluse dans le budget 2018, elle ne fera l'objet, ce soir, d'aucune discussion ni commentaire.

Les réflexions du Conseil communal pour ce budget 2018 ont été tout d'abord, de maintenir le taux fiscal à 63.9%. Pour rappel, le taux est de 81,6 % pour Fribourg, ce qui fait une différence de 27,6 % entre nos deux communes en faveur de Villars-sur-Glâne. Ce budget est à nouveau impacté par notre grande dépendance aux personnes morales, respectivement nos impôts découlant du bénéfice des personnes morales. Ce bénéfice est en baisse pour 2018 à Villars-sur-Glâne, contrairement à ce qu'on peut lire pour d'autres communes.

Le Conseil communal a aussi décidé de maintenir des prestations de qualité au sein de la Commune, ce qui n'est pas sans influence sur le prix de certaines d'entre elles qui sont gratuites ou peu onéreuses.

Au sujet du Projet fiscal 17 (PF17) remplaçant la RIE III, nous n'avons pas d'informations. On peut dire que le PF 17 n'est pas prévu pour 2018 si bien que dans le cadre du budget 2018, nous ne tenons pas compte des éventuelles effets du PF 17 qui entrera en vigueur probablement en 2020.

Une autre problématique à laquelle la Commune est toujours confrontée concerne la péréquation financière. Celle des ressources s'élève à Fr. 10'326'037.00 et celle des besoins à Fr. 801'941.00. Au 30.06.2018 la Commune versera dans le pot commun, un montant net de Fr. 9'524'096.00. Vous constaterez que cette péréquation nette a augmenté de 75 % depuis 5 ans puisqu'en 2013, nous avons payé Fr. 5'437'000.00. A titre de comparaison, dans le cadre de la péréquation financière 2018, Fribourg verse un montant de Fr. 1'261'000.00, et Bulle

reçoit Fr. 4'761.00. Comparaison n'est pas raison, faisons attention lorsque nous comparons les communes qui sont de notre taille. Par rapport à 2017, c'est une augmentation de Fr. 1'000'000.00 que Villars-sur-Glâne devra payer à la péréquation financière. Nous devons toujours garder à l'esprit qu'il y a un effet retard, nous versons aujourd'hui pour des revenus obtenus il y a trois ans. Comme si vous payez aujourd'hui des impôts sur des revenus de 2014 alors qu'aujourd'hui, vous n'avez plus les mêmes revenus. C'est exactement ce que la Commune de Villars-sur-Glâne connaît aujourd'hui. Elle payera en 2018 sur la base d'un revenu qu'elle n'aura pas.

Je vous rappelle également les nombreux investissements consentis très récemment : la réfection de l'école de Cormanon, la nouvelle école du Platy et le bâtiment administratif. Pour ces trois objets, nous avons, bon an mal an, dépensé Fr. 50'000'000.00, qui ont été financés par les liquidités à raison de Fr. 30'000'000.00. Dans le budget des investissements 2018, nous avons un montant de Fr. 21'034'610.00 net prévu avec une augmentation inévitable de la dette ainsi qu'un impact sur les amortissements et les intérêts dans le fonctionnement. Le problème des intérêts est quelque peu atténué aujourd'hui car nous avons des taux favorables ; le dernier prêt a été conclu à moins 0,36%, ce qui veut dire que nous recevons de l'argent pour avoir emprunté.

Après analyse détaillée de ce budget, nous pouvons considérer que 2018 constitue un vrai trou fiscal car l'impôt sur les personnes morales est en baisse. Nous sommes tenus par le secret fiscal et je ne peux pas vous donner des informations détaillées mais sachez que les prévisions établies sur les personnes morales sont issues d'informations internes obtenues de la part de certains de nos contribuables. Nous ne nous contentons pas de lire la presse, nous discutons directement avec eux afin qu'ils nous expliquent leur situation. C'est grâce à cela que nous arrivons à affiner les prévisions budgétaires pour l'impôt sur les personnes morales. Malheureusement, un de notre principal contribuable voit ses affaires baisser et par conséquent les impôts qu'il nous doit également.

Pourquoi un trou fiscal ; aujourd'hui nous n'avons pas encore une hausse des impôts conjoncturels (impôt sur le gain immobilier et sur les mutations immobilières). Nous avons deux quartiers qui sortent de terre, celui du Platy et celui de Nicoli mais nous ne pouvons pas encore planifier pour 2018 l'apport de ces nouvelles constructions. A ce stade, il est trop tôt pour le prévoir. Par contre, dans la planification financière, vous pouvez constater que pour 2019-2020, nous sommes plus optimistes pour ces rentrées-là que pour 2018.

Même problème sur le revenu des impôts des personnes physiques, 2018 n'est pas l'année où de nouveaux habitants vont affluer dans ces nouveaux quartiers. Dès lors, nous ne pouvons pas non plus planifier une augmentation substantielle des impôts sur les personnes physiques.

Nous sommes dans une situation où nous subissons une baisse de l'impôt des personnes morales mais pas encore une hausse des autres impôts conjoncturels liés aux personnes physiques. Nous envisageons que ceux-ci augmenteront en 2019-2020.

Quels ont été les choix du Conseil communal dans ce budget 2018 ; tout d'abord, le maintien du taux fiscal de 63,9%. Il a considéré qu'il devait dans tous les dicastères s'attaquer aux charges, aux prestations gratuites ou peu chères afin d'augmenter les recettes tout en n'exagérant pas sur les montants de ces nouvelles recettes. Un travail important sur les charges a été fait.

De 2016 à 2018, nous avons une baisse pour les charges non liées de Fr. 490'000.00, ce qui prouve que le Conseil communal les gère quand il peut le faire. Par contre, pour la même période, nous avons une augmentation des charges liées de Fr. 4'900'000.00 nous empêchant d'agir.

Le Conseil communal a décidé des hausses de revenus liées à des charges effectives comme l'augmentation des émoluments de naturalisation, la sortie de la gratuité quand cela est possible et encore raisonnable, notamment pour l'écolage qui reste encore partiel et modeste à raison de Fr. 50.00 ou Fr. 65.00 par année. Le Conseil communal a considéré que cela était encore supportable pour la population.

Il fallait aussi améliorer le ratio en matière de déchets d'où l'augmentation de la taxe au sac; la couverture en matière de déchets va donc s'améliorer. Le Conseil communal a considéré que ces hausses de taxe ou l'introduction de nouvelles taxes étaient supportables et participaient à un effort collectif. Il faut considérer l'ensemble de la situation et même avec ces quelques augmentations de taxes par rapport aux prestations fournies à la population de Villars-sur-Glâne, cela reste très favorable en comparaison intercommunale.

Une petite anecdote : Vendredi passé, en rentrant en bus d'un match de Gottéron, les routes étaient mauvaises et il neigeait. En arrivant à Cormanon, j'ai entendu le chauffeur du bus mentionner qu'à Villars-sur-Glâne les routes étaient toujours très bien dégagées. Nous avons des prestations de qualité dans tous les domaines y compris dans celui-là.

Au sujet de l'estimation des recettes fiscales pour les personnes physiques, le Canton préconise une hausse de 6,5 % par rapport à 2015 au niveau cantonal, dont nous ne tenons pas compte. Aujourd'hui, nous avons les chiffres réels pour 2015 qui nous ont permis de faire notre propre estimation à raison d'une hausse mesurée à 3,5 %.

Pour les personnes morales, le Canton préconise une hausse de 7,16 %. Pour toutes les personnes morales sauf une ou deux, nous avons choisi une hausse de 5 % qui est modeste alors que nous voyons d'autres communes dont le revenu des personnes morales explose. Par contre nous avons traité séparément quelques contribuables par rapport à des informations spécifiques que nous avons où les rentrées sont inférieures de quelques millions.

Concernant l'évolution de la dette communale. Dans la planification financière, nous avons 55 millions au 31.12.2016, 79 millions prévisibles à la fin de cette année et 97 millions prévus au 31.12.2018 pour autant que les investissements prévus soient réalisés. Cette hausse est quelque peu atténuée au niveau du fonctionnement par des intérêts très favorables, parfois négatifs de moins 0.36 %. Cette hausse de la dette a un impact limité sur le fonctionnement, nous payons moins d'intérêts avec une dette plus élevée mais un jour ou l'autre il faudra rembourser d'où l'importance de prioriser un maximum les investissements que nous allons réaliser.

Pour rappel, nous avons utilisé nos liquidités en finançant 30 millions sur 50 millions les derniers investissements effectués.

Corollaire de la dette qui augmente, notre capacité d'autofinancement est faible mais s'améliorera dès 2021. Le degré d'autofinancement est aujourd'hui problématique mais d'après la planification financière, il reviendra bon dès 2022.

Conclusion et perspective. Ce budget est à cheval entre deux périodes car actuellement nous payons encore pour les bonnes années passées, avons de mauvaises rentrées fiscales pour les personnes morales et n'obtenons pas encore les fruits des nouveaux quartiers.

Mme Marie-Lucie Uehlinger rejoint la séance à 19h55.

Les perspectives à long terme sont meilleures comme vous pouvez le voir dans la planification financière. On attend de meilleurs revenus pour les personnes physiques et des impôts conjoncturels sans oublier le PF17, et les importants investissements encore à faire.

Concernant le taux d'imposition, le Conseil communal en discutera si nécessaire mais tout d'abord, il faut passer au crible tous les dicastères en matière de charges avant de songer à modifier le taux d'imposition. Une réflexion devra être menée lorsque nous saurons plus exactement quels seront les impacts du PF17 sur notre Commune. Les réflexions seront menées ensemble pour le bien de notre Commune afin de trouver les meilleures solutions.

Je vous propose encore deux slides pour vous donner quelques détails sur la constitution du budget en matière comptable. A la page 28 du budget, si vous comparez uniquement les charges dans les comptes 2016 qui sont à 72 millions, les charges du budget 2017 qui sont à 78 millions et les charges au budget 2018 à 83 millions vous me direz qu'elles sont passées de 72 à 83 millions de 2017 à 2018. Or, il faut être vigilant et comparer chaque année les charges et les revenus en tenant compte des éléments exceptionnels.

Entre 2016 et 2017, nous avons eu des événements exceptionnels. On ne peut pas comparer uniquement les chiffres entre 72 et 78 millions puisqu'en 2017, nous avons effectué des amortissements complémentaires de Fr. 2'060'000.00 sur les eaux que nous n'avions pas en 2016. Pour les CO cette dépense liée a augmenté de Fr. 700'000.00 en 2017 que nous n'avions pas eue en 2016. Les dépenses liées du chapitre de l'enseignement ont augmenté de Fr. 1'000'000.00 en 2017. Nous avons effectué des amortissements obligatoires de Fr. 600'000.00 en 2017, ce qui n'a pas été fait en 2016. De plus, la péréquation financière a été augmentée de Fr. 1'3000'000.00 en 2017 par rapport à 2016.

Dernier élément. Auparavant dans le budget, les revenus et les charges de certains postes étaient mis dans le même compte ce qui donnait des charges nettes. Aujourd'hui, avec l'aide de Mme Rusterholz, ici présente et que je salue, nous avons des charges brutes avec les revenus correspondants qui, forcément, augmentent les charges mais également les revenus. Lorsque des amortissements complémentaires sont faits, vous avez un prélèvement sur la réserve et un revenu correspondant. On ne peut pas simplement comparer les chiffres qui figurent en page 28, la différence se justifie par des charges complémentaires et des dépenses liées. Ces différences ne disent absolument rien sur la maîtrise des charges faite par le Conseil communal

Même chose pour la différence entre le budget 2017 de 78 millions et le budget 2018 de 83 millions, l'explication concerne les comptes 990.332 et 990.480. Le Conseil communal a budgétisé un amortissement comptable complémentaire de 5 millions par prélèvement sur la réserve sur investissements. C'est une opération purement comptable qui s'annule puisque vous avez 5 millions en revenus comme prélèvement sur la réserve et 5 millions en charges pour amortissements. Le Conseil communal décidera lors des comptes

2018 comment il ventilerait cet amortissement. Le but de cette opération est d'alléger les amortissements futurs dans les comptes de fonctionnements futurs en prévision d'années plus difficiles avec le PF17. Etant donné que nous ne savons pas comment seront mangées ces réserves dans le nouveau MCH2, nous profitons comptablement de les dissoudre maintenant pour améliorer les résultats futurs.

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Maillard Russier Mélanie, Présidente de la Commission financière. Lors de ses séances des 3 et 10 novembre 2017, la Commission financière a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge des finances, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, ainsi que Mme Caroline Dénervaud, M. Marco Aurelio Andina et M. Pierre-Emmanuel Carrel, pour des questions particulières.

En premier lieu, la Commission financière salue l'important travail réalisé par le Conseil communal et les différents services de l'administration pour l'élaboration de ce budget 2018. Elle relève la très bonne qualité du message et des documents relatifs à ce budget qui amène à plus de transparence.

La Commission financière est consciente des moyens mis en œuvre par le Conseil communal pour réduire au maximum le déficit de ce budget en limitant les dépenses non liées tout en recherchant de nouvelles recettes. La Commission financière relève la très bonne maîtrise des dépenses courantes et la prudence toujours de mise dans l'estimation des impôts, malheureusement mise à mal par une péréquation financière qui s'alourdit encore pour 2018, de CHF 1 million. A cela, s'ajoute une continuelle augmentation des charges liées résultant notamment des décisions prises par les différentes associations intercommunales d'où l'importance primordiale pour nos représentants au sein des différentes assemblées des délégués de défendre activement les intérêts financiers de notre Commune. Dans ce cadre-là, pour ce qui est de l'Association des CO, la Commission financière estime que le Conseil communal se doit d'entamer une réflexion en vue d'une stratégie future.

Les grandes difficultés rencontrées par certaines personnes morales, alors que leur poids fiscal est important, ne sont pas sans conséquences sur le budget communal ce qui amène le Conseil communal à proposer de nouvelles taxes ou l'augmentation de certaines d'entre elles (frais d'écolage, taxe non-pompier, taxe au sac, émoluments en matière de naturalisation, etc.). La Commission financière soutient la démarche du Conseil communal visant à une meilleure couverture des coûts se fondant sur une base légale, dans le respect des règlements

communaux existants. Tel est le cas en matière de déchets avec l'augmentation proposée de la taxe au sac. Toutefois, elle ne peut accepter que lui soient proposées de nouvelles taxes sans règlement à l'appui. C'est pourquoi, ce n'est que lorsque le message et le règlement y relatifs auront été validés par le Conseil général que le montant en conséquence devrait être inscrit au budget. Pour cette raison, la Commission financière a fait la proposition de biffer, dans le budget 2018, le montant concernant la taxe non-pompier à laquelle le Conseil communal a donné suite.

Il y a lieu de relever que, malgré ces nouvelles recettes, l'équilibre budgétaire n'est pas atteint. Une réflexion plus profonde s'impose dès lors, notamment sur la question d'une éventuelle et future hausse de l'impôt communal avant de se retrouver au seuil fatidique des 5%.

Au vu de ces éléments moyennant les commentaires particuliers lors de la discussion de détail c'est à l'unanimité, que la Commission financière approuve le budget 2018.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Colombo

M. Giovanni Colombo, Conseiller général. Le budget qui nous est soumis présente un déficit important qui représente comme l'a dit M. Carrel un plus de 3 % des produits. La dette en sera augmentée d'autant et cela simplement pour financer le fonctionnement courant de la Commune. Ce n'est pas très réjouissant.

Comme l'indique le message, cette situation est due en bonne partie à l'augmentation de la contribution de Villars-sur-Glâne à la péréquation financière intercommunale. Elle est calculée sur la base des recettes fiscales des années 2013 à 2015. Ce sont les années où nous avons atteint le sommet des rentrées fiscales provenant des personnes morales et ces rentrées sont déterminantes pour le calcul de la contribution de Villars-sur-Glâne à la péréquation.

D'autre part, nous subissons aussi une augmentation des contributions au Canton (de 1,15 millions par rapport aux comptes 2016) et aux associations des communes (1 million par rapport à 2016).

Ces accroissements des dépenses liées ne sont malheureusement pas compensés par la faible augmentation prévue des recettes fiscales. Ce qui ne veut pas dire, au contraire, que nous ne soutenons pas la prudence du Conseil communal dans l'estimation de ces recettes.

Pour faire face à cette situation, le Conseil communal nous propose une réduction de charges dans les domaines dont il a le contrôle et une augmentation de certaines taxes. Nous le

félicitons pour son effort de réduction de certaines dépenses. Cet effort doit être poursuivi. Il y a probablement encore un certain potentiel de réductions, en particulier concernant les dons, les cotisations et les subsides.

En ce qui concerne l'augmentation des taxes, nous avons une réserve pour celles prévues dans le domaine des écoles. Nous ferons une proposition le moment venu dans la discussion de détail.

Toujours du côté des recettes, il est important que la Commune maximise le produit des locations de son patrimoine immobilier. A une exception près, celle de la cabane du Platy, les recettes ne couvrent qu'une faible partie des coûts d'utilisation et de fonctionnement engendrés par les locations. Nous avons entendu qu'une réflexion est en cours sur une possible augmentation des tarifs de location de la Grange. Toutefois, en plus de celle-ci la Commune dispose de salles de fêtes et de salles de réunions.

Elle peut louer des salles de gymnastique et de rythmiques. Elle dispose d'immeubles locatifs, de cabanes et de buvettes, Nous sommes donc de l'avis que la réflexion en cours s'étende à l'ensemble des bâtiments du patrimoine immobilier.

Nous remercions le Conseil communal pour le plan financier. Il s'agit d'un instrument utile qui nous permet de baser notre réflexion sur un scénario de l'évolution probable pour les prochaines cinq années. Ce scénario montre une augmentation de la dette de 30 millions de 2018 à 2022, dont environ un tiers pour financer le fonctionnement courant de la Commune. D'où l'importance de continuer la politique amorcée par ce budget. C'est-à-dire la limitation des dépenses et des réflexions sur la recherche de nouvelles recettes.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseil général. Dans sa séance du 6 décembre 2017, le groupe Verts-PCS a étudié le budget 2018 avec beaucoup d'intérêt.

Ce budget ne s'interprète-t-il pas dans le contexte du plan financier ? Ne représente-t-il pas la prochaine étape dans ce voyage vers le futur ?

Pour notre groupe, il serait souhaitable de recevoir en préambule quelques éléments supplémentaires comme l'impact de ce budget sur la gestion de la dette et sur la gestion de la liquidité de notre collectivité. Nous aimerions pouvoir recevoir ces éléments afin que lors de

notre discussion de groupe, nous puissions mieux interpréter le contexte dans lequel cela se passe.

Nous constatons que l'exercice d'établir un budget équilibré est un exercice exigeant et délicat. Pour parvenir à l'équilibre entre les recettes et dépenses, il faut de l'imagination. Il nous semble que la solution retenue, à savoir la recherche de l'équilibre par l'introduction de nouvelles taxes ou l'augmentation de taxes déjà existantes, a le désavantage de mettre à mal le principe de solidarité. Ces taxes, par leurs natures, sont directement imputées sur les individus sans prendre en considération les moyens des uns et des autres. Mise à part la taxe au sac qui repose sur le principe du pollueur-payeur, rien ne justifie l'introduction de nouvelles taxes dans des domaines relevant de la caisse générale de la Commune. Le groupe des Verts-PCS suggère au Conseil communal d'explorer dans le futur la piste des taxes qui se base sur le principe de solidarité. Nous sommes persuadés qu'une société avec des valeurs de solidarité est plus résiliente et par conséquent plus apte à embrasser les défis du futur, qui vont être selon notre appréciation, considérables.

Le groupe Verts-PCS remercie le Conseil communal pour le travail effectué et se réjouit du débat qui va suivre.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Moret.

Mme Elise Moret, Conseillère générale. Dans sa séance préparatoire du 5 décembre 2017, le groupe PDC a examiné le message relatif au budget de la Commune pour l'année 2018.

Le budget 2018 laissant apparaître un déficit de Fr. 2'401'041.85, nous dit que la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvait la Commune est bel et bien derrière nous, en tout cas pour ces prochaines années, comme nous l'apprend le document de « Planification financière 2018-2022 ». Document qui, soit dit en passant, ne tient pas encore compte des charges de l'école du Platy, ni du Projet fiscal 2017 (ex RIE III). Pour pallier à cette nouvelle situation, le Conseil communal indique avoir « *fortement baissé les charges et augmenté les produits, à travers des adaptations de prix et par l'introduction de taxes, ce afin d'augmenter les recettes et de sortir de la gratuité là où c'est envisageable* ».

Les adaptations de prix et l'introduction de taxes semblent être une solution à court terme pour faire face essentiellement à une augmentation des charges, voire, en arrière-plan, à la réduction des recettes dans la Commune. D'autant plus que les familles sont lourdement touchées par ce budget. Néanmoins, il ne semble pas que cette solution soit vraiment viable à long terme. En effet, cette démarche tente d'enranger des recettes en augmentant

respectivement en introduisant des taxes par-ci, par-là et, il est clair, que ceci devra être renouvelé chaque année si le déficit tend à augmenter durant les prochaines années. Même l'augmentation de la contribution immobilière de 2,5 ‰ à 3‰, avec une recette annuelle supplémentaire de Fr. 890'000'00, n'éviterait pas un budget déficitaire. Se pose alors une question plus générale qui est de savoir quelle est la vision à long terme de la Commune par rapport au traitement de ses différents citoyens et de se demander s'il est opportun d'agir de cette manière.

Malgré ces remarques, le groupe PDC entend, dans sa majorité, accepter le message relatif au budget 2018, tout en se réservant l'un ou l'autre point de détail.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Merci Mme Moret, grâce à vous j'ai compris ce que voulait dire PF17, présenté par M. Carrel, Projet fiscal ! M. Guggiari.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL s'est penché sur le budget 2018 lors de sa séance du 6 décembre dernier. Il lui paraît inutile de revenir sur deux postes, la péréquation financière et les rentrées fiscales des personnes morales « officiellement » responsables du déficit de Fr. 2'401'041.85, avant la suppression de la taxe non pompier, qu'il nous est demandé d'approuver. On y trouvera remède, si la situation persiste, que par des mesures douloureuses et de moins en moins taboues.

Pour le reste, notre groupe reconnaît les efforts fournis en vue de réduire les dépenses non liées et de sortir de la gratuité de certaines prestations. En revanche, il s'inquiète du fait que, malgré ce qu'on en dise, la créativité dont fait preuve une partie de l'administration communale pour inventer de nouvelles dépenses, lesquelles en génèrent d'autres, demeure toujours et encore d'actualité ! Si on avait laissé faire, nous a-t-on dit, le déficit aurait pu allègrement être doublé. Aussi, désormais, ne peut-on pas s'attendre à ce que chacun, spontanément à son niveau, adopte une culture visant à n'envisager une dépense que si elle s'avère vraiment utile à la collectivité ?

Etant donné le tractanda bien chargé, nous en resterons à cette réflexion pour ce soir. Le groupe PLR-PVL va néanmoins requérir quelques réductions de dépenses avant le vote final du budget. Il vous recommande de le suivre dans ses propositions avant d'approuver le budget.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Bavarel.

M. Michel Bavarel, Conseiller général. Nous avons pris connaissance du budget 2018 et avons remarqué l'introduction de deux nouvelles taxes, soit : écolage et matériel scolaire et taxe d'exemption du service du feu.

Afin de ne pas rentrer dans la polémique mais dans le but de limiter des augmentations de taxes dans le futur qui ne touchent qu'une catégorie de contribuables, je demande au Conseil communal d'analyser la possibilité, pour le prochain budget, d'introduire un coefficient d'impôt communal à durée limitée. Cette version permet de couvrir des dépenses extraordinaires (baisse de bénéfice de nos personnes morales) qui n'hypothèquent pas le futur de nos enfants.

Exemple, pour les budgets 2019 et 2020, une augmentation de 5 points avec retour au taux d'impôts historiques le 1^{er} janvier 2021. Renseignements pris auprès du département des communes, cette procédure est souvent appliquée par d'autres communes.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Est-ce que le Conseil communal désire intervenir dans le cadre de cette discussion générale ? La Commission financière souhaite-t-elle ajouter quelque chose ? Tel n'est pas le cas. La discussion générale étant terminée, je propose de clarifier certains principes afin de faciliter la suite des débats.

Nous allons passer à l'examen de détail chapitre par chapitre. Dans le message du conseil communal joint à ce budget, vous trouverez bon nombre d'explications concernant la justification de la modification du montant de certains postes.

Je vous rappelle qu'en cas de discussion et de proposition à la baisse ou à la hausse de la part du Conseil général sur un poste du budget, nous voterons en premier lieu sur la proposition budgétaire du Conseil communal, telle qu'elle est présentée dans le présent budget.

Si la proposition initiale du Conseil communal est acceptée, la proposition du requérant ne sera pas mise au vote.

Ce n'est qu'en cas de refus de la position budgétaire initiale du Conseil communal que nous nous prononcerons et que nous voterons sur la proposition du requérant.

Au cas où plusieurs propositions concernant le même poste sont avancées, si la proposition initiale du Conseil communal est refusée, nous voterons sur la proposition qui s'éloigne le

moins de la proposition budgétaire initiale et ainsi de suite. La première proposition qui aura obtenu la majorité des voix sera définitivement retenue et les autres écartées.

Au cas où le Conseil communal devait soumettre une nouvelle proposition au budget ou devait se rallier à une proposition du Conseil général, c'est cette nouvelle position budgétaire qui serait en priorité soumise au vote.

Je vous rappelle également qu'en cas de proposition à la hausse d'une position budgétaire, il convient de trouver un autre poste que l'on peut diminuer en contrepartie. Par ailleurs, ce sera encore une fois la proposition initiale du Conseil communal qui sera soumise au vote en priorité.

Et finalement, après la discussion de détail, nous passerons à l'approbation du budget de fonctionnement et des investissements 2018 présenté dans son ensemble. Ce vote inclura les éventuelles modifications adoptées durant la présente séance.

Y a-t-il des questions ou des remarques à formuler sur les modalités présentées ? Tel n'est pas le cas. Nous passons à la discussion de détail et à l'examen des comptes de fonctionnement chapitre par chapitre.

Chapitre 0 / Administration, pages 1 à 3

M. Olivier Carrel, Conseiller communal donne les explications concernant les postes suivants :

030 **Informatique et télécommunications**

La Commission financière a reçu des informations complémentaires sur l'augmentation de ce poste et a souhaité que le plénum du Conseil général les reçoivent également d'où mon intervention. L'augmentation d'environ Fr. 100'000.00 est due aux éléments suivants. Le premier concerne la location des nouveaux programmes informatiques pour un montant de Fr. 50'000.00. Début 2018, le Conseil communal se déterminera s'il continue de louer ces logiciels ou les achète comme le permet le contrat.

Le deuxième élément concerne le montant de Fr. 50'000.00 inscrit au budget suite à l'abandon des lignes analogiques par Swisscom qui vont être remplacées par des lignes « Voice over IP ». Ce montant a été largement

compté car il vaut mieux dépenser moins que vous présenter des comptes dépassant le budget.

Au sujet de la nouvelle plate-forme informatique dont nous vous avons parlé à plusieurs reprises, je peux vous informer que la migration s'est bien déroulée en général. Il y a eu quelques problèmes lors de la reprise des anciennes données qui ont généré une différence finale de Fr. 1'200.00, ce qui est très satisfaisant par rapport au volume de données reprises dans le nouveau système. Ce dernier est performant mais nécessitera encore quelques investissements financiers car des ajustements et paramétrages sont encore à faire, notamment au niveau du nouveau taux TVA dès le 1^{er} janvier 2018 et du nouveau coût des sacs poubelle, etc.

La Commission financière a demandé un bilan sur le nouveau logiciel CITIZEN©. Des informations à ce sujet vous seront données dans le courant de l'année 2018 notamment sur le fonctionnement de ce nouveau logiciel.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a les remarques suivantes :

010.352 Participation à la fusion du Grand Fribourg

La Commission financière a reçu les explications demandées sur le montant non négligeable de CHF 32'660.—. Elle demande à être renseignée sur les montants relatifs à la participation de la Commune lorsque le Conseil communal aura reçu des informations complémentaires.

020.439 Émoluments administratifs naturalisations

L'augmentation prévue, au budget 2018, selon les informations données à la Commission financière, résultera d'une adaptation du tarif vers le haut des émoluments dont devront s'acquitter les candidats à la naturalisation pour l'obtention du droit de cité communal et non de dossiers supplémentaires. L'émolument correspond à une prestation d'un service de l'administration à la demande d'un contribuable d'où sa justification.

020.319 Cotisation et don

Suite à sa demande, la Commission financière a pris connaissance du détail de ce poste.

020.352 Part à la promotion économique (DL)

020.352.10 Part aux frais adm. Agglo (DL)

La Commission financière a demandé à connaître la raison de l'augmentation d'environ CHF 60'000.-- sur 2 ans et constate qu'un montant de CHF 70'000.-- sera consacré à l'anniversaire (les dix ans) de l'Agglo. Après prise de renseignements, il s'avère que ce montant de CHF 70'000.-- servira à la tenue d'un stand par l'Agglo lors du comptoir 2018. Se pose alors la question de la pertinence d'un tel stand pour une association comme l'Agglo. La Commission financière enjoint ainsi les membres du Comité et du conseil de l'Agglo de Villars-sur-Glâne à encourager les autres communes à faire preuve de parcimonie et de diligence dans la gestion de ces deniers.

M. Giovanni Colombo, Conseiller général a la question suivante :

020.319 Cotisations et dons

Nous avons reçu le détail de ce poste pour un montant de Fr. 75'000.00 dont la moitié est une cotisation à la Berra. La question se pose de savoir si c'est aux communes de soutenir les remontées de la Berra ? Vous me répondrez certainement oui car vous bénéficiez des installations gratuites pour les élèves de Villars-sur-Glâne. Est-ce que ce ne serait pas mieux de financer directement l'utilisation des installations par les élèves et de renoncer à soutenir les remontées de la Berra ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. Le Conseil communal souhaite-t-il répondre ? Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je me suis renseignée auprès des maîtres de sport étant donné qu'ils profitent de la gratuité de ces remontées mécaniques avec les élèves de nos écoles. Si nous devons payer des abonnements pour nos 250 élèves, représentant 750 journées de ski, cela coûterait un montant de Fr. 11'600.00 à notre Commune.

Il y a d'autres avantages à subventionner les Remontées mécaniques de la Berra. A savoir que les élèves ont une place au chaud pour le repas de midi ainsi qu'un emplacement pour entreposer leurs skis durant les trois journées organisées par les écoles. Il y a également le Ski-club de Villars-sur-Glâne qui profite de cette contribution. Il paie Fr. 9.00 par personne pour une demi-journée de ski au lieu de Fr. 14.00. Nous pouvons aussi profiter des infrastructures

de l'Ecole de ski où les élèves peuvent utiliser gratuitement les bananes pour apprendre à skier. Enfin comme le télémixte est aussi ouvert en été jusqu'au début de l'automne, les maîtres de sport envisagent d'organiser des randonnées à la montagne en l'utilisant. Le coût pour un trajet s'élèverait à Fr. 6.00 par élève soit un total de Fr. 120.00 par classe.

Le Conseil communal estime que contribuer aux Remontées mécaniques de la Berra, situées à 30 minutes de Villars-sur-Glâne, permet à la population villaroise de bénéficier de conditions tarifaires tout à fait abordables pour skier. Beaucoup de communes, notamment celles qui sont dans le périmètre de la fusion du Grand Fribourg ainsi que celles de Basse-Gruyère et de la Haute-Sarine soutiennent les Remontées mécaniques de la Berra.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions concernant le chapitre 0 ?
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Concernant la remarque de la Commission financière au sujet du montant de Fr. 70'000.00 pour l'Agglo. Je vais changer de casquette et prendre celle du Président de la Commission financière de l'Agglo. Une demande a été présentée en plénum pour supprimer ce montant mais la Commission financière n'a pas été suivie par le plénum.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Pas d'autres interventions concernant ce chapitre 0 !
Nous passons donc au chapitre suivant.

Chapitre 1 / Ordre public, pages 3 à 5

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a la remarque suivante :

140.430 Taxe d'exemption du service du feu

La Commission financière n'adhère pas au mécanisme d'approbation retenu par le Conseil communal. Elle estime, que, avant de faire figurer au budget un montant correspondant à une nouvelle taxe, le règlement communal ainsi que le message y relatif doivent être soumis au Conseil général, ce qui n'a pas été encore fait pour la taxe non-pompier. Pour cette raison, la Commission financière a proposé au Conseil communal de biffer le montant de

CHF 183'500.- du budget 2018, proposition qui a été suivie par le Conseil communal. La Commission financière se prononcera dès lors sur cette nouvelle taxe lorsque le règlement y relatif sera soumis au Conseil général.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Enseignement et formation, pages 5 à 9

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a les remarques suivantes :

200.433 Ecolage et matériel facturé (école enfantine 1H et 2H)

210.433 Ecolage et matériel facturé (cycle scolaire obligatoire)

La Commission financière constate que cette mesure est en vigueur dans certaines communes mais pas dans celles du Grand Fribourg selon les renseignements donnés par Mme Dénervaud, Conseillère communale.

2901.313 Frais de nettoyage (école de Cormanon)

La Commission financière a demandé des explications sur l'augmentation de ce poste de CHF 25'000.--. Suite à celles-ci, elle a constaté qu'elle résultait de l'achat de machines et supplément de surfaces à nettoyer en raison de l'agrandissement de l'école et non comme le laissait entendre le message de frais de nettoyage dus au chantier.

2901.314 Entretien et rénovation

Après maintes explications complémentaires, il ressort que cette 4^{ème} cuisine de l'école de Cormanon est une cuisine récupérée du BSEV et que le montant estimé de CHF 12'000.— est nécessaire pour l'installer et compléter son équipement.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Conseil général ? M. Rey.

M. Noé Rey, Conseiller général. Le groupe socialiste a pris connaissance de l'introduction d'une taxe d'écolage (poste 200.433 et 210.433).

Nous nous opposons à cette nouvelle taxe, qui va toucher les familles. Une telle taxe s'oppose au principe de gratuité de l'école à laquelle nous sommes attachés. Cette taxe viendrait en outre s'ajouter aux augmentations régulières qui touchent particulièrement le budget des familles avec enfants, dont les primes d'assurance maladie ou la taxe au sac. L'impact pour les familles avec des revenus modestes et plusieurs enfants scolarisés ne sera pas négligeable, alors que cette taxe rapportera à peine Fr. 63'860.00 à la Commune. Nous remarquons en outre que cette taxe n'existe pas dans les autres communes du Grand-Fribourg. Il serait regrettable que ce soit en matière de taxe scolaire que notre Commune innove.

Renseignements pris auprès du Service des communes et de la Trésorerie communale, dans la mesure où il s'agit d'une diminution de recettes et qu'elle n'implique pas une augmentation de déficit telle qu'il faille obligatoirement augmenter les impôts, il n'est pas nécessaire de la compenser par un autre poste au budget.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Je me réfère à la Loi scolaire du 9 septembre 2014 et j'ai une question concernant l'article 10 alinéa 3 qui traite de la gratuité de l'école, je cite « *Les communes peuvent facturer aux parents tout ou partie des frais de fournitures scolaires et de certaines activités scolaires. Elles indiquent le cas échéant, dans leur règlement scolaire, le montant maximal pouvant être facturé aux parents, dans les limites fixées par le Conseil d'Etat* ». J'ai été voir le site internet de notre Commune sous l'instruction publique. Il y a quatre règlements mais pas celui du règlement scolaire. Est-ce que ce règlement existe ? Si non, ne devrait-il pas être soumis à notre Conseil général ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. Le Conseil communal souhaite-t-il répondre ? Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je vais répondre aux questions de Mme Defferrard et de M. Rey. Effectivement, la Loi scolaire prévoit qu'il est possible de facturer un certain nombre de frais aux parents dans le cadre de l'école. Cela ne contredit pas la gratuité de la scolarité selon le Tribunal fédéral. La base légale de ces taxes reposera sur un règlement scolaire que nous vous soumettrons dans le courant du printemps prochain, certainement lors de la prochaine séance du Conseil général. Ce règlement scolaire entrera en vigueur le 1^{er} août 2018.

S'agissant des frais qui peuvent être facturés, ceux-ci se montent, selon le règlement d'exécution de la loi scolaire, au maximum à Fr. 300.00 pour les fournitures et les activités scolaires et de Fr. 400.00 supplémentaires pour des camps et des voyages de classe.

Dans l'Agglomération, actuellement, il est vrai que les communes ne facturent pas de frais scolaires à l'exception de Marly qui facture un montant de Fr. 30.00 par élève et la commune de Corminboeuf qui vient d'adopter le montant de Fr. 150.00 pour les frais scolaires et de Fr. 200.00 pour les camps. Les communes de Bulle, Neyruz et Châtel-St-Denis facturent des montants entre Fr. 50.00 et Fr. 150.00 pour les frais scolaires.

Le Conseil communal a longuement réfléchi avant de proposer cette taxe. L'idée était soit de taxer les activités extrascolaires comme le sport, les cours d'allemand, les devoirs surveillés ou les Ombres de Shakespeare, soit de demander aux parents une contribution sur les fournitures scolaires. Il a préféré renoncer à taxer les activités extrascolaires, notamment le sport, car dans la mesure où ces activités étaient extrascolaires et pas obligatoires, il ne fallait pas que des parents renoncent à y envoyer leurs enfants pour des motifs financiers. Dès lors, nous avons maintenu la gratuité du sport extrascolaire qui est très fréquenté par les élèves de Villars-sur-Glâne.

Pour les cours d'allemand, le prix a été maintenu à Fr. 50.00 par année et de Fr. 50.00 par mois pour les devoirs surveillés. Pour les Ombres de Shakespeare, le montant d'inscription passe de Fr. 50.00 à Fr. 75.00.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général. Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL est favorable à une contribution des parents sur le matériel scolaire. Toutefois, il serait concevable que le Conseil communal songe à instaurer cette taxe avec une valeur dégressive en fonction du nombre d'enfant de la même famille.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Compte tenu des nouvelles informations communiquées par Mme Dénervaud, notamment au sujet du règlement scolaire qui sera soumis au Conseil général ce printemps, je désire une suspension de séance afin de réunir la Commission financière.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Concernant la problématique des règlements. Beaucoup d'entre vous se sont renseignés aux services des communes tout comme le Conseil communal. Il est tout à fait possible d'inscrire au budget 2018 des montants dont le règlement n'est pas encore été adopté, pour autant que la taxe en question n'entre pas en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Ce qui est le cas pour la taxe sur le matériel scolaire qui entrera en vigueur pour l'année scolaire 2018-2019. Au cas où ce règlement n'est pas accepté, le montant ne sera pas encaissé et ne figurera pas dans les comptes. Ce n'est pas un argument de ne pas faire figurer un montant au budget parce que le règlement n'est pas encore adopté.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Avant de vous accorder une interruption de séance, je vous propose de terminer ce chapitre 2. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Concernant le poste 210.366.50 Activités culturelles scolaires. J'ai constaté que ce poste a été diminué de Fr. 12'000.00 pour réduire les spectacles aux enfants.

Je propose de remettre ce montant de Fr. 12'000.00 au budget. Pour cela, je vous propose un exercice d'équilibriste. En remplacement, je propose:

- + Fr. 2'000.00 du compte 2902.435 Rétribution énergie photovoltaïque. Nous avons un montant de Fr. 7'000.00 au budget, je propose d'augmenter ce poste de Fr. 2'000.00 car je crois que l'année prochaine, il y aura beaucoup de soleil et dans les comptes 2016, nous avons un montant de Fr. 11'574.82 ;
- Fr. 2'000.00 du compte 300.310 Achat de livres des bibliothèques. Je propose de diminuer ce poste et de porter le montant à Fr. 36'000.00 car en attendant l'agrandissement de la bibliothèque, nous pouvons faire aussi un effort à ce niveau ;
- Fr. 2'000.00 du compte 330.311 Achat de matériel et uniformes. Nous avons un montant Fr. 14'000.00 inscrit au budget 2017 alors que dans le comte 2016, nous avons moins de Fr. 7'000.00 ;
- Fr. 3'000.00 du compte 620.314.10 Déblaiement de la neige et salage. Nous avons Fr.70'000.00 et comme il y a plus de soleil, nous aurons sûrement moins de neige et dès lors, je propose de diminuer ce poste de Fr. 3'000.00 ;

- + Fr. 1'000.00 du compte 650.427.20 Revenu vignettes de stationnement Villars-Vert. Je propose d'augmenter ce montant de Fr. 1'000.00 car les comptes 2016 étaient meilleurs que le budget ;
- + Fr. 1'000.00 du compte 790.431 Emolument permis de construire cantonaux. Je propose d'augmenter les recettes de Fr. 1'000.00 car nous avons une belle somme dans les comptes 2016 ;
- + Fr. 1'000.00 du compte 790.431.10 Emoluments permis procédure simplifiée. Là aussi je propose d'augmenter ce poste de Fr. 1'000.00.

Je pense que le compte est bon.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je demande la projection au beamer de l'ensemble des propositions de M. Eugster pour une bonne compréhension.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous le ferons lors de l'interruption de séance. D'autres interventions sur ce chapitre 2 ? Tel n'est pas le cas, je vous accorde une interruption de séance.

La séance est interrompue à 20h46. Reprise de la séance à 20h56.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à la Présidente de la Commission financière. Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. A l'unanimité, la Commission financière, propose que les postes 200.433 et 210.433 soient retirés de la discussion et que ces objets soient traités lors de l'adoption du règlement pour des raisons de cohérence.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous allons voter préalablement sur la proposition du Conseil communal, qui je suppose, ne change pas de position. Nous allons voter séparément sur les postes 200.433 et 210.433.

Celles et ceux qui soutiennent la proposition du Conseil communal concernant le poste 200.433 Ecolage et matériel scolaire facturé pour un montant de Fr. 13'550.00 sont priés de le manifester par main levée.

Nous sommes 48 Conseillers généraux.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 200.433 budgétée à Fr. 13'550.00 est rejetée par 36 non, 11 oui et 1 abstention. Cette ligne disparaît de notre budget 2018.

Celles et ceux qui soutiennent la proposition du Conseil communal concernant le poste 210.433 Ecolage et matériel scolaire facturé pour un montant de Fr. 50'310.00 sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 210.433 budgétée à Fr. 50'310.00 est rejetée par 37 non et 11 oui. Cette ligne disparaît de notre budget 2018.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Concernant le point relevé par M. Eugster (poste 210.366.50 Activités culturelles scolaires), Mme Dénervaud tient à apporter une précision au sujet des nouvelles modalités en matière de subventionnement et de financement des spectacles scolaires. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Tout d'abord je remercie M. Eugster pour sa proposition qui est, tout à fait, louable. Toutefois, il faut savoir que jusqu'à l'année scolaire 2016-2017, nos élèves allaient regarder 2 spectacles par année, essentiellement à Nuithonie car ces spectacles étaient subventionnés de manière globale.

A la rentrée 2017, le Canton a introduit un système « culture-école » qui permet à toutes les classes de notre Canton de profiter d'une offre culturelle par année subventionnée. Dans ce cadre, le prix des spectacles s'élève entre Fr. 8.00 et Fr. 12.00. Avec un montant de Fr. 12'000.00 inscrit au budget, chaque élève de nos écoles peut aller voir un spectacle par année.

Si la Commission culturelle qui s'occupe des spectacles souhaite programmer un deuxième spectacle par année pour nos élèves, celui-ci ne serait plus subventionné et son coût s'élèverait entre Fr. 15.00 à Fr. 20.00 par élève. Avec un montant de Fr. 12'000.00 supplémentaire, nous ne pourrions de toute façon pas programmer une deuxième offre culturelle pour nos élèves. Il faudrait proposer au moins Fr. 24'000.00.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Eugster maintenez-vous votre proposition ?

M. François Eugster, Conseiller général. Oui, je maintiens ma proposition.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je demande au secrétariat de bien vouloir projeter au beamer les chiffres compensatoires proposés par M. Eugster. Avez-vous des questions par rapport à cette proposition ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote sur la proposition du Conseil communal qui maintient au budget le montant de Fr. 24'500.00 pour le poste 210.366.50.

Celles et ceux qui approuvent la proposition du Conseil communal concernant le poste 210.366.50 Activités culturelles scolaires pour un montant de Fr. 24'500.00 sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 210.366.50 budgété à Fr. 24'500.00 est acceptée par 37 oui, 4 non et 7 abstentions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous avons terminé avec le chapitre 2. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs, pages 9 à 13

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière a les remarques suivantes :

- 330.301 Traitement des jardiniers
Lors de sa séance du 10 novembre 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel sur l'engagement d'un aide-jardinier supplémentaire.
- La Commission financière n'est pas convaincue de sa nécessité. Elle s'oppose à la création d'un nouveau poste fixe mais, encourage l'appel à du personnel intérimaire en réinsertion professionnelle.
- 330.314 Entretien de jardins publics et chemins
La Commission financière a reçu un rapport explicatif de qualité permettant de constater que des réflexions sur l'organisation des Services extérieurs et que des efforts de réduction des coûts ont déjà été faits dans ce domaine.
- 340.365.10 Dons aux sociétés locales
La Commission financière a reçu, selon sa demande, la liste des dons attribués aux différentes sociétés locales. Elle souhaite connaître les critères d'attribution de ceux-ci.
- 341.314 Entretien et réparations des bâtiments (CSP)
La Commission financière a reçu des explications sur le système choisi pour l'installation d'un adoucisseur. Toutefois, elle incite le Conseil communal à examiner toutes les options en vue d'en réduire le coût.
- 351.427 Produit des locations (La Grange)
La Commission financière a pris note qu'une réflexion est en cours sur une possible augmentation des tarifs de location dont il n'a pas été tenu compte dans le budget 2018.
- 355 Espace Nuithonie
La Commission financière a entendu les explications de M. Olivier Carrel, Conseiller communal, au sujet du dossier relatif aux dégâts subis dans la salle Mummenschanz et a pris note que celui-ci suivait son cours.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Le Conseil général. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. J'ai une question concernant le poste 300.318.10 Etude pour agrandissement bibliothèque. Il y a un montant de Fr. 20'000.00 inscrit au budget 2018. Ce montant figure aussi au budget 2017 s'agit-il d'un report ou d'une nouvelle étude ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Il s'agit d'un report car le montant n'a pas été utilisé en 2017.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Avant de se prononcer, le groupe Verts-PCS demande des justifications précises et convaincantes par rapport au poste 330.301 Traitements des jardiniers.

Cette augmentation pose la question de savoir quelles sont les tâches qui sont nécessaires et celles qui sont secondaires pour maintenir la qualité de vie de notre Commune.

Nous avons aussi réfléchi à la prise de position de la Commission financière suggérant de faire appel à du personnel intérimaire en réinsertion professionnelle. La suggestion est intéressante mais mérite une réflexion approfondie. Elle ne doit en tout cas pas être le prétexte à supprimer des postes de travail fixes avec des contrats de durée indéterminée. Car, comme pour les apprentis, réinsertion professionnelle suppose encadrement et formation. Dans ce sens, nous allons déposer prochainement un postulat concernant la mise en place dans les divers secteurs de la Commune de « programmes d'emplois temporaires qualifiants » pour chômeurs en fin de droit. Un tel postulat sera complémentaire à celui consacré aux places d'apprentissage pour les jeunes (postulat Dupasquier et Spicher) qui vous sera soumis ce soir ou demain.

Nous terminons notre intervention en réitérant notre demande de justification de l'augmentation du poste consacré aux jardiniers, avec un enjeu financier d'environ Fr. 65'000.00. Après avoir entendu les explications souhaitées, nous demanderons une interruption de séance avant de nous déterminer.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?
M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. En effet, ce poste mérite quelques explications qui n'apparaissent pas dans le message. Etant responsable de ce dicastère, je reconnais que j'ai dû apprendre à connaître ce métier où beaucoup de tâches y sont accomplies.

Actuellement, nous avons 6 jardiniers accomplissant une treizaine de tâches, comme l'entretien des plates-bandes, les travaux de désherbage, l'arrosage, l'entretien du cimetière, la taille des haies, la taille des arbres, l'entretien des places de jeux, le déneigement ainsi que le service de piquet de jour pour le corps des sapeurs-pompiers. Comme vous le constatez, nos jardiniers sont sollicités sur de nombreux fronts ainsi que par d'autres services communaux tels que les écoles où les bâtiments. Les tâches qui y sont réalisées sont multiples. Il y a l'entretien des plantations autour des bâtiments, la réalisation d'un nouvel aménagement ou la remise en état des espaces verts. L'entretien extérieur des nouvelles constructions ou d'acquisitions comme le réaménagement de l'école de Cormanon, le nouveau bâtiment administratif, l'école du Platy sont également confiés aux services extérieurs.

La taille des haies et des arbustes représente un volume de travail non négligeable. Autour des zones sensibles (écoles, carrefour avec mauvaise visibilité), un défaut d'entretien peut engendrer une situation à risque pour tous les usagers. La réalisation de ce travail nécessite une dextérité particulière et doit être confiée à du personnel qualifié.

Afin de valoriser la biodiversité, notre Commune privilégie la plantation des haies vives. Celles-ci demandent un entretien régulier chaque année. L'entretien de ces zones nécessite des compétences professionnelles dans ce domaine. A titre d'exemple, l'entretien du cordon boisé situé sur la route du Centre Sportif requiert 3 personnes, équivalent plein temps (EPT) pour une progression de 40 mètres linéaires par jour. Le cordon a une longueur totale de 300 mètres.

Afin de respecter les critères environnementaux, nous avons renoncé à l'utilisation des produits phytosanitaires (chimique) pour lutter contre les mauvaises herbes. Les travaux de désherbage doivent être effectués manuellement afin de respecter nos engagements « Commune à papillons ». Nous devons décaler les périodes de tonte pour favoriser la biodiversité. Cela a pour conséquence que les travaux ne peuvent plus être répartis dans le temps et doivent être effectués dans un laps de temps plus court et d'une manière continue.

Les travaux de tonte et de fauchage à eux seuls monopolisent, 2,5 EPT durant la période de mai à octobre.

Les services extérieurs doivent parallèlement faire face à des absences pour cause de maladie, ce qui préteinte d'autant plus son bon fonctionnement. Actuellement, 3 employés sont en arrêt maladie. Un pour une durée indéterminée, un autre pour une durée de 7 mois et un troisième pour une durée de 2 mois. L'engagement d'une nouvelle personne permettrait de diminuer l'impact des absences sur les travaux courants.

Les jardiniers travaillent en binôme, un sous-effectif nous contraint à diminuer le nombre d'équipes. Cette situation implique deux effets : les délais d'intervention sont reportés et les surfaces qui ne sont pas entretenues à temps, nécessitent plus de main-d'œuvre lors des interventions.

Avec la variante d'un contrat à durée déterminée CDD, il sera difficile de trouver une personne car elle cherchera au plus vite une place de travail assortie d'un contrat à durée indéterminée. Ce choix se justifierait pour un renfort ponctuel limité dans le temps mais dans notre cas nous avons besoin d'une personne supplémentaire à long terme.

Nous ne sommes pas contre l'engagement d'un apprenti mais ce n'est pas une solution pour pallier l'absence du personnel. Afin de fournir une formation de qualité, nous devons disposer de personnel en suffisance pour un bon encadrement. En aucun cas, il ne pourra être considéré comme une main-d'œuvre « bon marché ». Si la Commune désire former des apprentis dans ce domaine, c'est une raison supplémentaire justifiant l'augmentation de notre effectif.

Je mentionnerai encore que notre Commune n'a pas tous les domaines pour former un apprenti contrairement à la Ville de Fribourg, Villars-sur-Glâne ne possède pas de pépinière. Ce qui serait une pénalisation pour un apprenti de ne pas pouvoir travailler dans ce domaine.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Gasser souhaite s'exprimer.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Je vais répondre à la question au sujet des emplois temporaires. Le service social met à disposition des services extérieurs des jardiniers ainsi que des personnes pour les déchetteries de quartier. Ces personnes au bénéfice de l'aide sociale sont sélectionnées par l'Office communal du travail et sont encadrées par les professionnels des services extérieurs, notamment par le contremaître. Des programmes d'emploi temporaires se font déjà. Il y a une dizaine de personnes environ qui sont en réinsertion professionnelle. Pour cela, nous établissons des contrats de travail qui ouvrent le droit au chômage. Pour avoir des personnes en réinsertion, il faut un bon encadrement, ce qui est très important. Je vous donne un chiffre au sujet du coût d'un encadrement. Une personne en

réinsertion professionnelle à Coup d’Pouce, par exemple, coûtent entre Fr. 65.00 et Fr. 80.00 par jour. Un encadrement sérieux est nécessaire pour les personnes en réinsertion professionnelle car ces personnes ne connaissent pas forcément les techniques de travail. Il y a aussi des personnes qui ont été longtemps éloignées du marché du travail, d’où l’obligation d’avoir un bon encadrement.

Tout comme mon collègue, M. Carrel, je vous incite à accepter l’engagement d’un jardinier car il servira aussi favoriser la réinsertion professionnelle de personnes issues de l’aide sociale.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Moret, j’ai bien entendu votre demande d’interruption de séance mais avant de vous l’accorder, je donne la parole à Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Mon intervention concerne le poste 340.352.10 Participation aux Bains de la Motta. C’est un endroit très sympathique, bien aimé par la population villaroise qui, pour le moment n’a pas de piscine accessible en vélo ou bien à pied. Certes, il y a des piscines bien aménagées à Payerne, Morat et Laupen mais il faut y aller en transports publics et cela prend un certain temps. La piscine de la Motta est, dès lors, un atout pour Villars-sur-Glâne.

Malheureusement l’exploitation de cette piscine présente un déficit, raison pour laquelle la Ville de Fribourg, par le biais de son Conseiller communal en charge des sports, demande aux communes alentours une participation au déficit. En retour, les villarois bénéficient d’un tarif réduit sur les abonnements de saison. Les entrées individuelles ainsi que l’abonnement pour dix entrées coûtent le même prix, qu’importe le lieu de résidence.

La somme demandée augmente de Fr. 5'000.00 à Fr. 24'000.0, soit un montant cinq fois plus élevé. Pourquoi une telle augmentation, pour traiter toutes les communes à égalité, ce qui est compréhensible mais on aimerait connaître la cause de ce déficit !

Notre Commune ne peut pas participer aux décisions concernant la Motta et n’a pas le droit non plus d’intervenir pour trouver des solutions afin de combler ce déficit. Aujourd’hui, on nous demande de payer un montant de Fr. 24'000.00 ; quel sera celui de l’an prochain Fr. 50'000.00 ? Est-ce qu’un jour les Bains de Motta pourront être exploités sans avoir de déficit ? On ne le sait pas car il n’y a pas de convention comme le font les institutions culturelles. Pourquoi ne pas faire pareil, comme pour la piscine olympique où beaucoup de communes alentours pourront en profiter. Les piscines, ne doivent pas être gérées par une seule commune. Les communes participant financièrement doivent avoir quelque chose à dire.

Si toutes les communes sollicitées payent la somme qui leur est demandée sans se poser de questions rien ne changera !

Dès lors, nous proposons de mettre le poste 340.352.10 Participation aux Bains de la Motta à Fr. 0.00 pour 2018 et en contrepartie nous proposons d'ajouter le montant de Fr. 12'000.00 (Fr. 1.00/habitant) au poste 340.310 Promotion du sport afin de subventionner les abonnements aux Bains de la Motta. Cela permettra l'augmentation des ventes d'abonnement et, de ce fait, le chiffre d'affaire des Bains de la Motta. Cela profitera aux citoyens de notre Commune, encouragera le sport et, satisfera les besoins des Bains de la Motta.

Suite à la proposition du groupe PS concernant la station de ski de la Berra, nous sommes certains que ce groupe nous soutiendra.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Bernhard, je vous demanderai de vous rendre auprès du secrétariat durant la pause afin de projeter vos propositions au beamer. Est-ce que le Conseil communal désire répondre au sujet des Bains de la Motta ? M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Concernant es Bains de la Motta, à l'époque, la Ville de Fribourg avait abordé les communes afin qu'elles versent une participation directe de Fr. 50'000.00 ou Fr. 100'000.00, le Conseil communal avait décidé de verser un montant forfaitaire de Fr. 5'000.00 par année.

Lorsque M. Pierre-Olivier Nobs, nouveau responsable du dicastère des sports de la Ville de Fribourg, a repris ce dossier, il a constaté une inégalité au niveau des participations communales et a décidé de proposer un traitement équivalent pour toutes les communes avoisinantes soit le versement de Fr. 2.00 par habitant. Il faut reconnaître que la somme de Fr. 0.50 par habitant est un peu faible par rapport aux utilisateurs de notre Commune des Bains de la Motta.

Concernant le déficit, après une participation de la Bourgeoisie de Fribourg d'un montant de Fr. 50'000.00, il reste un déficit de Fr. 150'000.00. Si toutes les communes avoisinantes acceptent de payer le montant de Fr. 2.00 par habitant, la Ville de Fribourg n'aurait plus qu'un déficit de Fr. 75'000.00 à couvrir.

Au sujet de la participation, objectivement M. Nobs fera en sorte que les communes aient une possibilité d'un actionariat avec des actions à Fr. 100.00 afin que les communes puissent prendre part aux décisions dans le cadre de la gestion des Bains de la Motta au même titre

que les Remontées mécaniques de la Berra où nous sommes actionnaires. Cette démarche s'inscrit dans un cadre plus général de bonne collaboration avec la Ville de Fribourg.

Les communes qui ont accepté de verser Fr. 2.00 par habitant dès 2018 sont Corminboeuf, Avry-sur-Matran et Granges-Paccot. La commune de Givisiez ayant payé, à l'époque, un montant de Fr. 100'000.00, sera abordée lors de leur budget 2019 ainsi que Matran. La commune de Belfaux, quant à elle, a répondu négativement.

Concernant la proposition de Mme Bernhard, je pense que cela compliquerait le travail de l'administration communale. Certes, cette manière de faire assurerait les recettes des Bains de la Motta ainsi que le contrôle. Ce dernier se fait actuellement par sondage au niveau des services des sports de la Ville de Fribourg. Enfin, je ne pense pas que nous bénéficierons du tarif A si cet exercice assez complexe était pratiqué. Il serait préférable que les personnes aillent chercher directement leur abonnement auprès des Bains de la Motta sans devoir venir à la Commune pour être remboursées.

Dès lors, je vous invite à suivre cette proposition, à savoir de verser un montant de Fr. 2.00 par habitant pour les Bains de la Motta en sachant qu'il y a une possibilité de devenir actionnaire.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je voudrais juste préciser pour la clarté du débat que l'intervention de M. Colombo au sujet de la Berra était à titre personnel et qu'il est un peu présomptueux de la part de Mme Bernhard de penser que nous allons immédiatement, sans réfléchir, soutenir sa proposition.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions concernant le chapitre 3 ?
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai une question d'un point de vue financier concernant le poste 330.301 Traitements des jardiniers. Nous avons une augmentation du poste pour l'engagement d'un nouveau jardinier. J'imagine qu'il y a aussi, une augmentation du poste concernant les indemnités versées par l'assurance maladie. Au cas où, l'un ou l'autre jardinier ne se remettrait pas, est-ce qu'il y aura une égalité entre les postes même avec l'engagement d'un nouveau jardinier ?

Ma deuxième question complète l'idée que Mme Bernhard vous a soumise au sujet des abonnements des Bains de la Motta. Afin que ces abonnements profitent à la population villaroise et par mesure de simplification, l'idée serait de procéder comme pour les cartes CFF à disposition où les habitants doivent se rendre à l'administration pour obtenir des abonnements subventionnés et, en contrepartie, la Commune paierait le montant complet aux Bains de la Motta. Cela permettrait, avec de la publicité, d'encourager la population villaroise à prendre des abonnements.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Pour répondre à M. Grangier, vous trouvez en page 10 du budget, le poste 330.436 Indemnités des assurances du personnel pour un montant de Fr. 40'000.00. Ce poste comble une partie de la différence.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions concernant le chapitre 3 ?
M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Au sujet du poste 340.365.10 Subventions aux sociétés sportives, je vous rappelle que les subventions sont subsidiaires. Elles dépendent du travail fourni par les membres des clubs, de leurs cotisations et de leurs recherches de sponsors. La Commune met principalement les infrastructures à disposition afin que les clubs puissent pratiquer leur sport.

Les critères de subvention se basent essentiellement sur deux points. La société doit être villaroise et former des jeunes. Les subventions sont versées uniquement sur demande. Matran a la même pratique que Villars-sur-Glâne. Les clubs qui bénéficient d'une subvention ont déposé une demande qui est étudiée avec attention. Il s'agit surtout de clubs formateurs qui s'impliquent dans la vie active de la Commune comme le 1^{er} août, Fritime, les tournois scolaires, OpenSunday mais également dans le cadre des sports scolaires facultatifs.

La dernière demande concerne le Tennis club du Guintzet qui a pu obtenir une subvention validée par le Conseil communal, lui permettant de baisser le prix des cours pour les jeunes.

Enfin, il y a des clubs qui ne demandent pas de subvention comme celui de la boxe. Toutefois des aides subsidiaires leur sont versées sous forme de don extraordinaire lorsqu'ils organisent des meetings par exemple.

Chaque année, les activités des clubs bénéficiaires sont analysées et ceux qui ne répondent plus aux critères demandés ne reçoivent plus de subventions.

Il y a aussi des clubs qui ne se trouvent pas sur le territoire de notre Commune, comme le club de natation de Fribourg mais qui accueille des jeunes de Villars-sur-Glâne. Dans ce cas, nous leur versons un montant de manière symbolique comme le fait la Commission des affaires culturelles lorsqu'elle finance de jeunes artistes.

Dans le cadre de séances intercommunales, des comparaisons sont faites sur la manière de procéder entre les autres villes telles que Bulle, Fribourg, Morat, Givisiez, etc. Au mois de février prochain, la Commission des sports abordera ce thème et étudiera la meilleure manière de formaliser ces demandes de subvention.

Pour information la ville de Bulle verse à chacun de ses clubs un montant de Fr. 50.00 par junior. Un montant de Fr. 62'000.00 est inscrit dans son budget.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions concernant ce chapitre 3 ? Tel n'est pas le cas, je propose à Mme Bernhard de s'approcher du secrétariat afin que sa proposition soit projetée au beamer durant l'interruption de séance.

La séance est interrompue à 21h34. Reprise de la séance à 21h50.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Concernant le poste 330.301 Traitement des jardiniers, la Commission financière souhaitait des explications et suggérait que ce poste ne soit pas un CDI. Est-ce qu'il y a une proposition au sein de cet hémicycle pour diminuer le montant de ce poste ? Tel n'est pas le cas. Mme Bernhard maintenez-vous votre proposition de supprimer le montant de Fr. 24'000.00 au poste 340.352.10 Participation aux Bains de la Motta. Tel est le cas. Je demande au secrétariat de projeter au beamer la proposition de Mme Bernhard.

Conformément à notre règlement, nous allons tout d'abord voter sur la proposition du Conseil communal.

Celles et ceux qui soutiennent la proposition du Conseil communal concernant le poste 340.352.10 Participation aux Bains de la Motta pour un montant de Fr. 24'000.00 sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 340.352.10 budgétée à Fr. 24'000.00 est acceptée par 32 oui, 14 non et 2 abstentions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous avons terminé avec le chapitre 3. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 4 / Santé publique, pages 13 et 14

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque

Chapitre 5 / Affaires sociales, pages 14 à 16

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a la remarque suivante :

541.318.20 Prestations de tiers et mandats

Lors de sa séance du 10 novembre 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Andina, Conseiller communal, sur le montant de CHF 80'000.— destiné au mandat de prestations de REPER. Elle ne conteste pas le besoin d'un animateur de rue mais relève le manque de transparence lors de l'engagement de la Coordinatrice justifié notamment par la suppression du poste d'animateur de rue prévu maintenant au budget 2018. Le Conseil général n'a pas été rendu attentif aux conséquences de la suppression du programme Villarsympa et de celui d'animateur de rue.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Conseil général. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Concernant les postes 541.301 et 541.318.20, le groupe Verts-PCS a longuement discuté de l'augmentation du budget du dicastère Générations, Intégration et Animation, spécialement du mandat de prestation qui serait donné à REPER pour du travail de rue.

Nous soutenons évidemment le travail de prévention et les actions concrètes auprès des jeunes, qui permettent d'éviter des difficultés bien plus importantes par la suite. Nous sommes persuadés que REPER a toutes les compétences pointues exigées pour ce genre de mandat,

ce d'autant plus qu'elle exerce depuis de nombreuses années en Ville de Fribourg. On devine les synergies intercommunales potentielles.

Nous relevons par contre que le travail de rue était déjà réalisé jusqu'en 2016 par des membres de l'équipe de l'animation. Alors que l'an passé, nous avons déjà accepté la création d'un nouveau poste de coordinateur, on nous demande aujourd'hui autre chose, après avoir lâché au passage le projet Villarsympa.

Malgré cela, face au constat de la dégradation de la situation des jeunes dans notre Commune, nous ne pouvons pas refuser les moyens de remédier à ce problème. C'est pourquoi nous soutenons aujourd'hui l'octroi de ce mandat. Toutefois, nous demanderons en temps voulu au Conseil communal de faire un bilan de la nouvelle organisation de l'animation, de partager la stratégie mise en place et la vision à moyen terme.

Ce sera l'occasion, cette fois, d'impliquer dans la réflexion notre Commission de politique sociale puisque cela fait partie de son mandat.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Conseil général. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Concernant le poste 580.452 Récupération frais d'assistance VSG. Pour le budget 2018, nous avons un montant de Fr. 1'400'000.00 et pour les compte 2016, la somme de Fr. 597'196.30, ce qui fait une augmentation de 134%. En page 14 du message, nous avons deux lignes à ce sujet qui n'apportent aucune explication par rapport à cette situation. Je vous remercie d'apporter des explications complémentaires.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Conseil général. M. Gasser demande à répondre.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Concernant ce poste les explications sont plus faciles par oral que par écrit, d'où seulement les deux lignes explicatives dans le message.

Comme chaque année, dans le budget, les postes 580.366 et 580.452 sont très difficiles à budgéter car nous ne pouvons pas prédire l'évolution de l'aide sociale que ce soit au niveau des remboursements ou des dépenses. Cela dépend des cas à traiter.

Ces deux comptes augmentent dans le budget 2018 suite à une exigence des statistiques fédérales qui veulent connaître les rentrées des bénéficiaires de l'aide sociale. Dès lors, nous devons avoir une comptabilisation différente. Le calcul se fait de la manière suivante : pour une personne avec un minimum vital de Fr. 2'100.00 et un emploi dont le salaire est de

Fr. 1'000.00, dans l'ancienne comptabilisation, une dépense de Fr. 1'100.00 était comptabilisée (Fr. 2'100.00 – Fr. 1'000.00 = Fr. 1'100.00). Dans le nouveau système de comptabilisation, nous devons inscrire le montant de Fr. 2'100.00 dans les dépenses et le montant de Fr. 1'000.00 gagné, dans les recettes. C'est pour cela que les dépenses et les recettes augmentent. Le poste 580.366 augmente suite aux recettes des personnes qui gagnent un salaire qui sont déduit du poste 580.452. Pour le poste 580.366, nous avons plus Fr. 500'000.00 et pour le poste 580.452, nous avons un montant de Fr. 700'000.00, la différence concerne les remboursements de l'aide sociale.

Nous avons engagé une personne au service des finances pour suivre notamment ces remboursements en espérant que ce travail portera ces fruits. La Commission sociale et le service des finances, main dans la main, procèdent à des examens systématiques au sujet des remboursements. Les personnes qui ne se trouvent plus à l'aide sociale doivent également rembourser cette dernière selon la Loi cantonale sur l'aide sociale. Une fois que les personnes sortent de l'aide sociale, nous devons leur laisser un peu de temps pour qu'elles reviennent à meilleure fortune afin que nous puissions leur demander de rembourser des montants allant de Fr. 50.00 à Fr. 1'000.00 par mois.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Vorlet.

Mme Martine Vorlet, Conseillère générale. Je souhaite intervenir concernant les postes 541.309 Frais de formation et 541.318.20 Prestations de tiers et mandats.

Le message relatif au budget nous informe que le poste 541.318.20 Prestations de tiers et mandats, budgété à hauteur de CHF 82'500.-- est un nouveau compte. Il servira à l'attribution d'un mandat de travail social hors murs à 70% sur 2 ans, à l'association REPER pour un montant de CHF 80'000.-- par an (soit l'équivalent de CHF 114'000 à 100%).

Ce poste et le message y relatif nous interpellent à plusieurs titres. Premièrement, le groupe PLR/PVL est dubitatif quant au besoin de notre Commune de s'allier les compétences et les disponibilités d'un animateur de rue externe à 70%, alors que le vibrant plaidoyer de notre Conseiller communal, M. Andina, lors de la séance du budget 2017 en février dernier, avait su convaincre notre Conseil d'étoffer le secteur de l'animation par l'engagement d'un coordinateur. Les missions de ce futur coordinateur avaient été décrites, dont l'une était de « *promouvoir et coordonner les activités de prévention* ». En relevant les tâches de ce futur collaborateur, M. Andina disait : « *Ce coordinateur ne restera pas les bras croisés en s'occupant de son petit jardin, mais sera amené à collaborer avec les écoles pour des programmes de prévention.* » et encore « *Nous savons très bien que la Commune va au-*

devant de difficultés financières dès 2019 et qu'il faut donc trouver des alternatives financières et faire plus avec moins. Le coordinateur aura également la tâche de mettre en place et de développer une stratégie de communication plus efficace, en particulier envers la population, afin de donner une plus grande visibilité aux activités d'animation, de prévention et d'intégration. »

Nous constatons que, après seulement quelques mois d'activité de la nouvelle coordinatrice, le Conseil communal revient vers nous pour nous soumettre un mandat d'animateur de rue pour un budget de CHF 80'000.-. Il est bien difficile pour nous de comprendre les besoins concrets de se doter d'un tel apport extérieur alors que nous avons des professionnels à l'interne.

Deuxièmement, le message du budget mentionne un mandat externe confié à REPER sur une période de 2 ans. Or, dans la planification financière, le budget de CHF 82'500.- est prévu sur les 5 prochaines années, soit jusqu'en 2022. Il semble donc que ce mandat externe qui serait confié à l'association REPER risque de se transformer en quelque sorte en un contrat de maintenance pour prévention, reconduit chaque année.

Enfin je relèverais qu'il est pour le moins inapproprié, voire contraire aux us et coutumes en matière de marchés publics, de confier un mandat de prestations à l'externe, à un tiers, sur la base d'une étude menée par le tiers en question. Quel prestataire, sachant qu'il pourrait décrocher un mandat – de cette ampleur de surcroît -, arriverait à d'autres conclusions que de lui confier ce travail ? Cette manière de procéder manque clairement de neutralité, voire de transparence, comme l'a relevé la Commission financière, et nous met devant le fait accompli.

En conclusion, nous ne nions pas les bienfaits de la prévention qui est certes un investissement opportun. Toutefois, compte tenu des propos que je viens de citer et du contexte financier actuel, le groupe PLR/PVL estime qu'il serait plus judicieux de renoncer à l'engagement d'un animateur de rue externe à 70% et d'utiliser en priorité les ressources existantes au sein de la Commune. L'une des missions de l'équipe de l'animation est d'aller à la rencontre de la population et de fréquenter également les milieux potentiellement défavorisés. Par sa présence sur le terrain, cette équipe d'animateurs professionnels doit être à même d'observer les comportements et les dynamiques de jeunes au sein de notre Commune, de déceler et de prévenir d'éventuels problèmes. Ce travail de prévention devrait pouvoir être effectué à l'interne.

Plutôt que de mandater un animateur externe, nous estimons que la Commune aurait tout à gagner en investissant dans la formation continue de son personnel en place au cas où des

lacunes se feraient sentir, notamment dans les problématiques spécifiques liées à l'animation de rue et à la prévention.

Nous proposons de renoncer à ce mandat de travail social hors mur et de réduire le poste 541.318.20 de CHF 80'000.- à un montant de CHF 2'500.-, montant qui servirait à la rémunération sur facture des tiers, notamment les éventuelles interventions ponctuelles de l'association REPER.

En contrepartie, nous proposons à la Commune de se garder la possibilité d'investir dans la formation de son personnel d'animation et d'augmenter le poste 541.309 « Frais de formation » de CHF 8'500.00, pour l'amener à hauteur de CHF 10'000.-. La différence, soit CHF 71'500.-, est à porter à la réduction du déficit.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Schnarrenberger.

M. Loris Schnarrenberger, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL souhaite des détails concernant le poste 583 Office communal du travail.

En effet, notre groupe souhaiterait connaître les éléments suivants par rapport à cet office :

- le nombre de personnes placées par l'Office communal du travail et la durée moyenne des placements ;
- le détail comptable entre les salaires des personnes placées par l'Office et le salaire de la personne responsable de celui-ci ;
- le détail du cahier des charges de la personne en charge de l'Office.

A l'heure où il faut faire des économies, il y a sûrement des efficiences à trouver entre les différents services de notre Commune et le fait de continuer à fournir cette prestation que nous considérons comme nécessaire.

La question n'est effectivement pas de supprimer cette prestation, elle est plutôt de l'optimiser en matière de gouvernance et d'organisation. En effet, ne serait-il pas possible par exemple de gérer ces placements directement via le service social ou via la responsable RH de la Commune ?

Le groupe PLR/PVL n'attend pas une réponse à l'emporte-pièce ce soir, il attend une réflexion en profondeur du Conseil communal sur l'organisation de cet office et un rapport circonstancié sur ce poste où aucun commentaire n'est disponible dans le message qui nous est présenté ce soir. Il demande également que dans les comptes et budgets communaux, les rémunérations des employés en réinsertion soient clairement séparées des rémunérations du personnel d'encadrement.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ? M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Lorsque j'ai proposé l'engagement de la coordinatrice, je n'ai pas été très clair. Il faut dire, qu'à l'époque, je ne savais pas encore comment gérer toutes les nouvelles demandes et comment adapter les nouvelles situations d'une Commune de 12'500 habitants. Il y avait également quelques dysfonctionnements au niveau de l'animation et du travail de rue.

Il fallait quelqu'un qui puisse m'assister dans mon travail, repenser et mettre en place une nouvelle organisation avec des compétences que je n'ai pas. Les tâches de la coordinatrice ne se limitent pas seulement à l'animation mais à l'ensemble de mon dicastère. Elle a de multiples compétences, notamment au niveau des aînés, de l'accueil des jeunes, de la santé, etc. Par contre, elle n'a pas de compétences d'être ou de remplacer un travailleur social hors mur, ce qu'on appelle communément, un travailleur de rue.

A l'époque, je n'étais pas conscient de la portée du travail social de rue. Celui-ci n'a pas été supprimé, il a tout simplement disparu car une personne a démissionné pour des raisons familiales et l'autre a réduit son temps de travail pour suivre une formation. Cette situation nous a permis de se poser la question de la suite à donner, à savoir soit, d'engager rapidement un travailleur de rue, en se précipitant, afin de pallier au remplacement ou soit de repenser l'ensemble pour connaître quels sont les besoins.

A la fin 2016, début 2017, on a remarqué une dégradation de la situation, Des dynamiques de groupe se sont formées. Comme nous avons baissé la garde, certains problèmes ont ressurgi. Il fallait donc engager quelqu'un de professionnel pour ce travail.

Le travail d'animation et celui de rue sont différents. Les animateurs ne sont pas formés pour le travail social de rue. Ils ont peut-être une formation minimale en la matière mais ils n'ont pas l'outillage pour faire le travail social de rue. Ce sont des personnes qui doivent avoir des compétences spécifiques car un animateur s'occupe de réaliser des activités, d'accueillir les

jeunes dans les maisons de quartier ou sur la place publique, sa tâche est celle de faire en sorte que les jeunes et adolescents puissent mettre en avant leur créativité. Le travail social de rue consiste, quant à lui, à aller où se trouvent les jeunes afin d'établir le contact et de bâtir un minimum de confiance. Le travail social de rue consiste également à faire de l'accompagnement individuel et de s'attacher aux problèmes rencontrés par les jeunes en se donnant la possibilité de les suivre tout au long de leur parcours.

Effectivement, nous avons engagé REPER pour établir une analyse mais qui d'autres aurions-nous pu engager ? Nous ne sommes pas dans une situation de marché public car il n'y a pas beaucoup d'associations qui mènent ce genre de travail dans le Canton ou dans le Grand Fribourg à l'exception de Bulle qui a son propre travailleur de rue. Prendre par exemple quelqu'un de Lausanne qui ne connaît pas la réalité du terrain dans notre Commune n'est pas une solution. Avec REPER, nous avons quelqu'un qui est déjà sur le terrain ; les jeunes villarois ne se déplacent pas uniquement à Villars-sur-Glâne mais aussi à Fribourg !

L'analyse a été faite afin de ne pas se baser sur des ouï-dire, nous voulions connaître l'état réel de la situation. Un rapport a été établi par REPER. Celui-ci conclut qu'effectivement il est nécessaire de remettre en place le travail de rue. Il est clair, que de la prévention sera aussi faite au niveau de l'animation et de la coordinatrice. Cette dernière m'a particulièrement assisté durant ces neufs derniers mois pour mettre en place une nouvelle organisation dont je vais vous projeter l'essentiel au beamer.

Tout d'abord, nous avons mis en place, une seule et unique Commission qui s'occupera de l'intégration, génération et de l'animation. A côté de cela, il y aura la plateforme jeunesse qui réunira toutes les personnes en contact avec les jeunes. Cette plateforme sera également coordonnée par M. Adrian Oesch, chef du secteur rue et réalisation de REPER. Ce dernier nous offre gratuitement cette prestation. Pour traiter les problèmes des jeunes, il y aura une coordination entre les différents partenaires afin de déterminer qui peut intervenir et comment le faire ensemble. Ensuite, vous avez le Bureau de projets et de formation où chaque villarois aura la possibilité de proposer des projets pouvant toucher différents secteurs comme l'intégration, les aînés, etc. Pour en arriver là, nous avons dû faire des choix dont celui d'arrêter Villarsympa. Je ne vais pas revenir là-dessus ce soir, je vous invite simplement à lire le procès-verbal de la dernière séance où je vous avais donné toutes les explications. Cette nouvelle organisation sera mise en place dès 2018. Pour répondre à M. Moret, nous établirons un bilan et, comme je l'ai déjà dit, nous ferons également appel à la Commission de politique sociale.

Pour revenir au mandat REPER, nous ne sommes pas dans une situation de marché public. Je vois mal à qui nous pourrions faire appel. Nous avons trois choix :

1. Ne pas réactiver le travail de rue avec toutes les conséquences qui en découlent
2. Engager un travailleur de rue au niveau de la Commune
3. Donner le mandat à un organe privé.

La personne qui viendra ne sera pas un combattant seul mais intégrée dans un groupe effectuant le même travail. Le mandat a un avantage car sur deux ans, nous pourrions vérifier le bienfondé de ce travail. Ce mandat a été budgété sur plusieurs années mais cela ne veut pas dire qu'il sera renouvelé. Au bout des 2 ans, le Conseil général pourra décider s'il faut reconduire le mandat sur la base d'un rapport présentant tous les éléments à ce sujet.

Il y a encore un avantage au sujet de ce mandat : REPER s'occupera de gérer les engagements, les absences, les vacances etc., nous n'aurons pas de travail administratif à faire à ce niveau. REPER offre de nombreuses prestations pour un montant forfaitaire de Fr. 80'000.00 par année.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. J'ai tout de même des questions sur la remarque de M. Andina qui dit que ce n'est pas une situation de marché public. Vous voulez donner le mandat pour une durée de deux ans, ce qui fait un total de Fr. 164'000.00. Pour une procédure sur invitation, le seuil est déjà dépassé. Si vous prolongez le mandat pour une durée de cinq ans, le seuil de Fr. 150'000.00 sera largement dépassé pour appliquer une procédure ouverte. C'est une situation de marché publique et les spécifications techniques qui empêcheraient cette procédure ne sont pas une raison valable.

Pour attribuer le mandat à une seule entreprise, vous devez établir un rapport en invoquant les raisons car le seuil pour une procédure de gré à gré est largement dépassé.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Tout d'abord, il s'agit d'un montant de Fr. 80'000.-- par année renouvelable, et non pas de Fr. 82'500.00. Nous ferons en sorte que le mandat se réalise sur cette base. Nous nous sommes engagés pour deux ans car ce travail a besoin de temps pour donner un résultat. En fonction de ce dernier, nous étudierons la manière de procéder pour la suite.

Nous avons également proposé deux ans car si la situation financière de la Commune devrait s'aggraver, cela nous permettra plus facilement de résilier un mandat que de licencier des personnes.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Comment Gauderon.

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale. J'aimerais avoir un exemple concret de dégradation ou de problèmes que ne peut pas traiter un animateur social par rapport à une personne de REPER qui serait plus compétente. Avec un taux de 70 %, quel serait l'horaire de travail de cette personne en sachant que les dégradations n'ont pas lieu forcément pendant les horaires de travail ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Par exemple, lorsqu'il y a eu la dynamique de groupe négative sur le terrain synthétique au quartier des Dailles, la demande d'intervention se fait dans le cadre de l'école, par le responsable d'établissement ou du concierge. La personne qui intervient essaie de casser cette dynamique avec une approche socio-éducative et fait en sorte que les comportements soient différents. L'animateur pourrait éventuellement le faire mais n'a pas nécessairement tous les outils pour mener à bien une telle intervention. Un autre exemple par rapport au mandat. L'accent sera mis également sur les jeunes sans emploi qui sont à l'assistance sociale de notre Commune. Un jeune à l'assistance sociale coûte entre Fr. 10'000.00 et Fr. 20'000.00 par année à la Commune. A noter également que nos assistants sociaux n'ont pas beaucoup de temps à consacrer aux problèmes personnels des jeunes. Cela pourra être réalisé à travers le travail de rue, en collaboration avec le service social. La proximité avec les jeunes permettra de détecter leurs problèmes et, peut-être les résoudre, et les aider à reprendre pied et trouver un emploi.

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale. Concrètement, est-ce que les interventions se font sur appel et dans quelle tranche horaire ? Car le sport se pratique facilement jusqu'à 20h00 le soir, voire même 21h00 et est-ce que ce poste à 70 % est-il à l'heure ?

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Il y a des plages horaires, notamment les week-ends ainsi qu'en dehors des heures d'écoles qui sont souvent les plus sensibles où justement doit se faire le travail de rue. Un travailleur social de rue qui a à cœur son travail, sera toujours à la bonne place au bon moment. Pour cela, nous demanderons des comptes et un bilan. Il faut savoir également que les animateurs n'ont pas non plus des horaires fixes.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. M. Andina, vous avez mentionné que vous aviez trois choix :

- plus de travail de rue - engager un travailleur de rue au niveau de la Commune ou faire appel à REPER. Il y a un quatrième choix concernant la question que Mme Vorlet. Est-ce qu'en formant notre personnel à l'interne pour le travail de rue, nous pourrions imaginer baisser ce montant, voire ne pas engager, oui ou non ?

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Non

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai eu l'occasion de participer dans mon ancienne fonction de Président du FC à une interview faite par M. Oesch dans le cadre du rapport que le Conseil communal lui a demandé. Pour ma part, je lui avais communiqué que la jeunesse actuelle était beaucoup plus tranquille. J'aurais bien aimé connaître les conclusions du rapport sur lesquelles vous vous êtes basés pour proposer ce mandat. Pour ma part, je n'ai pas un sentiment de dégradation de la situation ces dernières années.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Je vous donne volontiers ce rapport. Par ailleurs, suite à votre contact avec M. Oesch, vous lui avez mentionné qu'au niveau de votre club, vous aviez parfois des situations de jeunes où vous, voire les entraîneurs, ne saviez pas comment réagir. Suite à cela, M. Oesch a établi un répertoire des ressources à l'utilisation des clubs afin de savoir qui appeler en cas de problème d'addiction, d'abandon, d'errance, etc. C'est un exemple de ce qu'un travailleur social de rue peut faire car il a des ressources et des contacts. Il sait quelles sont les instances adaptées pour faire face aux différentes situations.

M. François Grangier, Conseiller général. Je suis d'accord que cela a été fait mais qu'elles sont les conclusions du rapport ?

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Les conclusions du rapport sont simples, si nous ne réactivons pas le travail de rue, à l'avenir, il faudra compter avec plus de problèmes. Une fois que ceux-ci auront dépassé une certaine limite, ce sera trop tard. C'est ce que nous voulons éviter à tout prix.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Gasser.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Pour répondre à M. Schnarrenberger concernant l'Office communal du travail. Le salaire des personnes auxiliaires figure dans le poste 583.301.20 et le salaire de la personne qui s'occupe de l'Office communal du travail, (actuellement à 50 %) figure dans le poste 580.301.01 Traitement du personnel administratif

du service social. Une dizaine de personnes sont réintégrées dans l'administration et une dizaine sont réintégrées chez RITEC, cela varie tous les mois. Il faut encore compter tous les stages, les places d'apprentissage pour les jeunes, les différents placements dans d'autres secteurs ainsi que dans des entreprises privées. Tout ceci est fait par l'Office communal du travail et nous pouvons nous targuer d'un taux de réinsertion d'environ 25% selon les chiffres qui m'ont été donnés.

Au sujet du cahier des charges de la personne en charge de l'Office communal du travail. Celle-ci s'occupe en premier d'établir des curriculums vitae, des entretiens, des simulations d'entretien et des lettres de motivation car souvent les demandeurs d'emplois ne sont pas aptes à faire ce genre de travail. Il y a également beaucoup de séances de discussions avec l'ORP, le SPE, les instances juridiques mais aussi des séances de coordination avec les services extérieurs, notamment avec le contremaître, et les différentes personnes qui travaillent chez RITEC.

L'Office communal du travail met également un accent tout particulier sur la problématique des jeunes en recherche d'apprentissage. Pour vous donner un chiffre, un jeune en semestre de motivation chez Intervalle peut faire jusqu'à 250 lettres de postulation pour un apprentissage sans n'avoir eu un seul entretien. Il faut aussi savoir qu'il y a un délai d'attente pour les semestres de motivation. C'est pour cela que nous allons mettre un accent particulier pour aider ces jeunes, ce qui va augmenter le cahier des charges de la personne en charge de l'Office communal du travail.

Je rappellerai aussi que la subsidiarité de l'aide sociale est de rechercher un emploi. Parfois, la Commission sociale met aussi la pression sur les personnes que nous essayons de réinsérer : en cas de non-respect ou refus d'un travail, l'aide sociale leur est coupée. C'est une bonne façon de tester leur vraie motivation.

Est-ce que le service social pourrait s'occuper de la problématique de réinsertion ? A ce sujet, il a été décidé que le service social s'occupait du suivi social et la personne de l'Office communal du travail du travail de réinsertion. De cette façon, la relation est différente.

L'Office communal du travail ne s'occupe pas seulement des personnes au bénéfice de l'aide sociale mais aussi de celles qui arrivent en fin de droit de chômage et de celles qui ont besoin d'un conseil. Pour reprendre les chiffres de M. Andina, un jeune à l'aide sociale coûte entre Fr. 10'000.00 et Fr. 20'000.00 (cela dépend s'il habite chez la famille ou pas). Si nous arrivons à placer 4-5 jeunes, financièrement, nous sommes gagnants sans parler des aspects sociaux.

Le service des ressources humaines de la Commune est déjà surchargé et il serait démesuré de donner cette tâche à ce service.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions ? Mme Brouchoud.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Je demande une interruption de séance pour faire le point sur tout ce qui a été dit.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Avant, nous allons conclure les discussions. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Si j'ai bien compris, le salaire du personnel en charge de l'Office communal du travail se trouve dans le point 580.301.01. Serait-il possible, M. Carrel, de faire figurer ce poste sous un point spécifique « Office du travail » ? Ceci, afin d'avoir une vue d'ensemble du coût de l'Office communal du travail ?

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. On va examiner cette question mais le problème est qu'il y a une seule personne qui s'occupe de l'Office du travail et que dans les comptes ou le budget, figurera le salaire de cette personne. Il y a un problème au niveau de la protection des données.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Bernhard demande la parole.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. J'insiste sur ma question où je n'ai pas eu de réponse. Je résume. Le mandat sera octroyé probablement sur plusieurs années, ce qui signifie que le montant de Fr. 80'000.00 sera multiplié au moins par deux, soit Fr. 160'000.00. Le seuil pour une procédure de gré à gré est dépassé. Si vous voulez octroyer le mandat de gré à gré, il faut faire un rapport et le publier sur SIMAP. Est-ce que cela a été fait oui ou non ?

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Non cela n'a pas été fait. Personnellement, je trouve que c'est un mandat interne.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. C'est la Loi qui le dit, ce n'est pas un avis personnel.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Bernhard, je pense qu'il ne s'agit pas d'un point du budget. Si, ce montant était octroyé, la procédure d'appel d'offre pourra être discutée.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. La question est de savoir si c'est REPER ou une autre société qui aura ce mandat ? Car le nom de REPER revient toujours dans les discussions. Je demande juste de suivre la procédure légale.

Mme Pascale Spicher, Présidente. J'ai bien compris votre interpellation et je vous répète que ce n'est pas un point du budget. Mme Schnyder.

Mme Erika Schnyder, Syndique. La question des marchés publics est une question sensible. Pour l'instant, nous parlons du budget 2018 et d'un montant de Fr. 80'000.00. Le Conseil communal ne s'est pas encore déterminé sur la poursuite de ce mandat mais il est évident, qu'il va examiner la question sous l'angle des marchés publics.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Vorlet, maintenez-vous vos deux propositions ? C'est-à-dire de porter le poste 541.318.20 à Fr. 2'500.00 et d'ajouter le montant de Fr. 8'500.00 au poste 541.309 ?

Mme Martine Vorlet, Conseillère générale. Oui.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Brouchoud a demandé une interruption de séance de 3 minutes que je vous accorde maintenant.

La séance est interrompue à 22h33. Reprise de la séance à 22h36

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous allons tout d'abord voter sur la proposition du Conseil communal. M. Moret demande la parole.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Au-delà des difficultés de compréhension, d'ajustement et de logique que nous aimerions approfondir, nous approuvons cette proposition en comptant dès maintenant que la Commission de politique sociale de notre Conseil général se mette au travail pour accompagner le processus, le planifier si possible pour arriver au résultat escompté.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je vous remercie M. Moret en soulignant que ce n'est pas un objet du budget. Nous passons au vote.

Celles et ceux qui soutiennent la proposition du Conseil communal concernant le poste 541.318.20 Prestations de tiers et mandats pour un montant de Fr. 82'500.00 sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 541.318.20 Prestations de tiers et mandats budgété à Fr. 82'500.00 est acceptée par 31 oui, 12 non et 5 abstentions. La ligne budgétaire reste inchangée.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 6 / Transports et communications, pages 16 à 18

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

650.427.10 Produit des parcomètres

650.427.20 Revenu vignettes stationnement Villars-Vert

650.427.21 Revenu vignettes stationnement Préalpes

La Commission financière prend note qu'une réflexion est en cours pour le budget 2019 sur une éventuelle mise en place d'un système de stationnement payant sur le territoire de la Commune. Elle estime que le principe d'un tel système se justifie pleinement.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Conseil général ? Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. J'ai une question concernant le poste 620.301.10 Traitement du personnel administratif. Nous avons au budget 2018 un montant de Fr. 556'731.60, dans les comptes 2016, un montant de Fr. 1'072'837.80. Nous avons une diminution de l'ordre de 48 %. En page 15 du message, nous pouvons lire que la diminution s'explique par une réduction des effectifs suite à une organisation interne. Pourrait-on avoir des explications complémentaires ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. Qui peut donner les explications à Mme Defferrard ?
M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement nous avons réorganisé le secrétariat des services techniques. Par exemple, nous n'avons plus de chef de bureau. Il y a aussi des questions de ventilation au niveau des comptes, notamment au niveau de l'aménagement du territoire.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Roder.

M. Marc Roder, Conseiller général. J'aimerais connaître le coût de l'installation des parcomètres qui n'existent pas à ce jour. Nous avons un montant de Fr. 5'000.00 de recettes au poste 650.427.10 mais quel sera le coût de l'installation ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Le poste 650.427.10 pour un montant de Fr. 5'000.00 concerne les parcomètres existants qui se trouvent au parking de la Grange.

Nous sommes en train de faire une réflexion globale à ce sujet afin de connaître quelle sera la rentabilité de poser ces parcomètres et le coût pour l'entretien, chercher les recettes, faire des contrôles, etc. La réflexion est en cours et les travaux vous seront présentés s'il y a des investissements à faire. Pour le moment, au budget, il n'y a aucune répercussion d'une éventuelle introduction future de paiement du stationnement sur le domaine public. Tout ce qui figure au budget actuellement, existe.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions sur ce chapitre 6 ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au chapitre 7.

Chapitre 7 / Protection et environnement, pages 18 à 22

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

720 Traitement des déchets

La Commission financière demande au Conseil communal d'anticiper la fin du contrat relatif au ramassage des déchets et d'étudier des variantes pour réduire les coûts.

720.434.10 Taxe proportionnelle (au sac)

La Commission financière soutient la proposition du Conseil communal basée sur le règlement communal en vigueur. Pour la première fois depuis des années, celui-ci est enfin respecté puisque, selon les chiffres qui ont été fournis à la Commission financière, plus de 50% des recettes proviendraient de la taxe proportionnelle (au sac).

740.427 Taxe d'entrées et concessions (cimetière)

La Commission financière prend note qu'une réflexion portant sur une éventuelle augmentation de ces taxes a été faite et a conclu au maintien de celles-ci.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Le Conseil général ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. C'est avec une certaine surprise que j'ai pris connaissance de l'augmentation budgétée au poste 720.434.10 Taxe proportionnelle (au sac). Une somme de Fr. 144'000.00 obtenu par une augmentation de chaque sac poubelle. Consternation ensuite du fait que cette augmentation est extrêmement importante car elle est de plus de 50 % faisant ainsi de nos sacs poubelles les plus chers de toutes les communes environnantes. J'ai été aussi très surpris de constater que ces augmentations sont déjà officielles puisque elles sont communiquées sur le site internet de la Commune ainsi qu'affichées à la réception de notre Commune. J'y vois un certain mépris de notre Législatif qui doit encore analyser cette augmentation.

J'ai oublié de vous dire que j'intervenais à titre personnel mais venons-en au fait. Je suis conscient que la taxe déchet doit couvrir les frais, toutefois, une telle taxe, est, comme toute taxe, hautement antisociale.

Par ailleurs en l'espèce, on ne peut exclure avec une telle augmentation, des déchets déposés de manière sauvage comme on le constate de temps à autre en se baladant dans notre Commune.

Cette taxe devrait rapporter Fr. 144'000.00 supplémentaire par rapport à 2017. Cette somme va toucher principalement des familles avec enfants, sans égard à leur possibilité financière ainsi qu'une partie des retraités. Conscient qu'une certaine couverture légale est nécessaire, je ne vais pas demander la suppression mais une réduction de moitié du supplément de la taxe. Je propose que le montant de l'augmentation de Fr. 144'000.00 soit diminuer à Fr. 72'000.00 ce qui fait un montant de Fr. 522.000.00 pour le poste 720.434.10. Ce nouveau

montant est supportable par rapport au budget car nous restons ainsi en dessous des 5 % fatidique.

Libre au Conseil communal soit de diminuer de moitié l'augmentation prévue pour chaque sac ou de laisser la taxe telle quelle est prévue et d'offrir un certain nombre de sacs aux familles avec enfants et aux personnes en fonction de leur revenu fiscal.

Par ailleurs, je suggère que le Conseil communal étudie la possibilité d'augmenter la taxe déchet liée directement aux immeubles qui est payée par les propriétaires. Eventuellement de réfléchir à un apport plus global pour de nouveau revenu. Je pense qu'à terme, une réflexion avec une vision à long terme sur une éventuelle augmentation d'impôt est quasi incontournable.

Concrètement je propose le montant de Fr. 522'000.00 pour le poste 720.434.10.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Le Conseil communal ne se rallie pas à cette proposition. Du point de vue légal indépendamment de ce qui figure dans le budget, le Conseil communal a la liberté de fixer le prix de la taxe au sac. Quand bien même vous réduisez le poste 720.434.10, le Conseil communal garde ses compétences dans ce domaine.

Le deuxième point concerne le principe du pollueur-payeur qui concerne aussi les familles. Chacun a le droit de s'informer sur les possibilités, par exemple, de rapporter les emballages dans les magasins qui suremballent. Il y aura aussi, désormais, la possibilité d'éliminer les déchets plastic à moindre coup.

Le Conseil communal estime que cette augmentation est correcte et répond aux besoins légaux de couvrir le taux de couverture. Nous invitons le Conseil général à ne pas entrer en matière sur cette proposition.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Dietrich maintenez-vous votre proposition ?

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Oui.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Dès lors, nous allons passer au vote concernant le poste 720.434.10.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal budgétée à Fr. 594'000.00 pour le poste 720.434.10 « Taxe proportionnelle (au sac) » sont priés de le manifester à main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 720.434.10 Taxe proportionnelle au sac budgété à Fr. 594'000.00 est acceptée par 36 oui, 9 non et 3 abstentions. Cette ligne budgétaire reste inchangée.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 8 / Economie, pages 22 et 23

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts, pages 23 à 24

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

900.402 Contribution immobilière PP

900.404 Impôt sur mutations immobilières

La Commission financière a pris note que les montants inscrits au budget 2018 ne tiennent pas encore compte de l'augmentation attendue avec les nouveaux quartiers en cours de réalisation (Platy-Centre, Vallon de Villars...).

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons à l'examen du budget des investissements 2018.

Budgets des investissements 2018

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière se prononcera sur les différents investissements prévus au budget dans le cadre des messages qui lui seront soumis dans le courant de l'année 2018. Elle n'a pas d'autres commentaires à formuler en l'état.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Grangier pour le Conseil général.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai une remarque concernant le poste 340.565 Participation construction piscine olympique pour un montant de Fr. 400'000.00. Ce n'est pas tout à fait ce qui a été voté lors de la dernière séance du Conseil général. Il y avait un montant de Fr. 300'000.00 pour la participation et Fr. 100'000.00 pour l'étude financière. Je demande à splitter les montants pour la clarté de ce qui a été voté.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Nous ferons le nécessaire.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au budget de fonctionnement par nature 2018.

Budget de fonctionnement par nature 2018

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière a la remarque suivante :

35 Participation à des collectivités publiques

Notre Commune se trouve face à une augmentation constante de sa participation (cptes 2016 : CHF 22 M, budget 2017 : CHF 23 M ; budget 2018 : CHF 24 M) ce qui n'est pas sans effet sur le budget communal et face à laquelle les nouvelles recettes n'ont que peu de poids.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole n'étant plus demandée, je remercie le Conseil communal pour le travail fourni et l'établissement des documents y relatifs, je remercie les Conseillères et les Conseils généraux pour leur travail assidu d'analyse et d'argumentation de ce budget. Nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement et d'investissements 2018 présenté avec les modifications adoptées durant cette présente séance sont priés de le manifester par main levée.

Le budget 2018 est accepté par 44 oui et 4 non

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je vous remercie pour vos discussions assidues. Nous allons interrompre notre séance et partager l'apéritif amélioré. Nous reprendrons, demain, avec le point 3 de notre ordre du jour c'est-à-dire la planification financière.

La séance est levée à 22h58.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



La Présidente


Pascale SPICHER

VILLARS-SUR-GLÂNE



2018

commentaires et
perspectives

VSG, le 13 décembre 2017

I. MODIFICATION

- **1. Poste 140.430**

taxe d'exemption du service du feu:

CHF: 183'500.-: biffée

- **2. Nouveau déficit budgétisé 2018:**

CHF: 2'584'541,85

3,2% < 5%

II. LE CADRE DE REFLEXION

Bases:

- Taux 63,9% (Fribourg: 81,6%)
- **+ 27,6%**
- Dépendance aux PM
- Baisse impôts PM
- Prestations de qualité
- Gratuité ou peu chères
- PF 17 ?
- Baisse PM



- Péréquation financière:

CHF 10'326'037.-

- CHF 801'941.-

= CHF 9'524'096.- (30.06.2018)

☞ + CHF 1'000'000 / 2017

- Effet retard de la péréquation financière
- Nombreux investissements passés (écoles, bâtiment administratif)

- Investissements 2018:

CHF 21'034'610.- net

dette va augmenter

☞ amortissements et intérêts

- « **trou fiscal** » 2018:
- Impôt PM en baisse (secret fiscal)
- Pas encore hausse d'impôts conjoncturels (IGI, IMI)

- Nouveaux immeubles pas encore taxés CI
- Pas encore hausse significative des impôts personnes physiques

CHF 22'000'000.-

- Cf péréquation financière 2019-2022

Hausses PP, IGI, CI, IMI depuis
2019-2020

III. CHOIX DU CC 2018

- 1. Maintien du taux fiscal à 63,9% en 2018
 - 2. Travail important sur les charges, dans tous les dicastères (exemples)
 - ➡ de 2016 à 2018:
 - - CHF 490'000.- sur charges non liées
 - + CHF 4'900'000.- charges liées
-

- **3. Hausses des revenus**

- Liées à des prestations effectives (émoluments)
- Sortir de la gratuité (écolage)
- Améliorer le ratio en matière de déchets (taxe au sac)
- Coûts modestes et supportables / effort collectif
- Encore très favorable en comparaison intercommunale (63,9%)

- 4. Estimation des recettes fiscales:
 - Pphysiques: moitié de la hausse préconisée par le canton par rapport à 2015 (6,75% vs 3,5%)
 - = prudence
 - Pmorales: 5% de hausse par rapport à 2015 (Etat 7,16%) pour les autres PM /

+ cas de notre contribuable traité séparément / infos spécifiques

V. EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE BRUTE

- 31.12.2016: CHF 55'000'000.-
 - 31.12.2017: CHF 79'000'000.-
 - 31.12.2018: CHF 97'200'000.-
 - Intérêts très favorables, parfois négatifs (-0,36%)
 - Impact limité sur les charges d'intérêts, mais à rembourser un jour
-

- **Rappel:** investissements écoles + bâtiment administratifs: 50 mios dont 30 mios par liquidités
- **Corollaires de la dette qui augmente:**
 - capacité d'autofinancement faible, s'améliore dès 2021 mais pas assez (< 10%)
 - degré d'autofinancement des investissements: problématique jusqu'en 2021 / bon dès 2022 (> 70%)

VI. CONCLUSIONS & PERSPECTIVES



- Budget 2018 à cheval entre deux périodes / effet retard / dépendance
 - Gros travail sur charges dans tous les dicastères
 - Gros travail sur revenus (mise à niveau)
-

- Perspectives à long terme meilleures mais:
 - PF 17
 - Investissements importants
 - Autres chantiers ouverts en ce qui concerne les taxes
 - Taux d'imposition?
 - Réflexions à mener **ensemble** pour le bien de notre commune



MERCI



**pour votre
attention !**

PAGE 28 du BUDGET 2018

1. DIFFERENCES CHARGES COMPTES 2016-BUDGET 2017

- 700.332/ 710.332 amortissements
complémentaires EP/EU
+2'060'000.-.**
- 210.352.10 CO (DL) + 700'000.-**
- AUTRES DL chapitre 2
enseignement + 1'000'000.-**
- 930.362 PF + 1'300'000.-**
- 940.330 amortissements
obligatoires + 600'000.-**
- Imputation séparée charges et
revenus (total égal)**

PAGE 28 DU BUDGET 2018

2. DIFFERENCES CHARGES BUDGET 2017-2018

990.332 PAR 990.480

**5'000'000.- AMORTISSEMENTS
COMPTABLES COMPLEMENTAIRES PAR
PRELEVEMENT SUR RESERVE SUR
INVESTISSEMENTS**

**VENTILATION DECIDEEE PAR CC DANS
COMPTES 2018**

**BUTS : ALLEGEMENT AMORTISSEMENTS
FUTURS + MCH 2**

Nouvelle structure 2018-2022

